

REMIS EN JANVIER 2014

RAPPORT D'ÉTUDE

INJEPR-2014/01

État des lieux des dispositifs de participation des jeunes dans les ministères

Jean-Claude RICHEZ

Commanditaire : INJEP/CIJ



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Établissement public sous tutelle de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr / www.jeunesseenaction.fr

L'Observatoire
DE LA jeunesse ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Pour citer ce rapport

Jean-Claude Richez, *État des lieux des dispositifs de participation des jeunes dans les ministères*, Rapport d'étude, INJEP, Paris, janvier 2014.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Le contexte	5
Trois modalités d'interlocution	7
Deux questions en suspens, à débattre	9
I. Des dispositifs qui inscrivent les jeunes dans l'espace public	10
Ministère de l'Intérieur	10
Ministère de l'Éducation nationale et ministre déléguée chargée de la Réussite éducative	10
Ministère de la Justice	11
Ministère de la Culture et de la Communication	11
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	12
Ministère délégué aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique	12
II Des ministères qui ont engagé un dialogue avec les associations de jeunes	13
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	13
Ministère délégué à la Famille	13
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	14
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement	14
Ministère de la Défense	15
III. De quelques bonnes pratiques	16
Les chantiers CIJ et la DJEPVA	16
La « conférence santé »	16
Le SGMAP	17
L'Agence du service civique	17
La conférence permanente de la jeunesse de Guadeloupe	17
La commission Enfance adolescence	18
IV. De la réception de ces dispositifs par les associations de jeunes, les mouvements de jeunesse et des jeunes... ..	19
Quelques remarques en conclusion.....	21
Annexe 1. Tableau récapitulatif des actions mises en œuvre dans les ministères	23
Annexe 2. Fiches par départements ministériels et établissements	27
Premier ministre, secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)	27
Ministère des Affaires étrangères	29
Ministère de l'Éducation nationale et ministre délégué à la Réussite éducative	30
Ministère de la Justice	32
Ministère des Affaires sociales et de la Santé	33
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement	35
Ministère de l'Intérieur	37
Ministère du Travail	38
Ministère de la Défense	40
Ministère de la Culture et de la Communication	41
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	43
Délégation aux usages de l'Internet (DUI)	44
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	46
Ministère des Outre-mer	48

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative	49
Ministère délégué à la Ville.....	51
Ministère délégué à la Famille	52
Ministère délégué aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique.....	54
Annexe 3. Fiches par association de jeunes, mouvement de jeunesse et d'éducation populaire et coordination.....	55
Le Forum français de la jeunesse (FFJ).....	55
Le CNAJEP	57
Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL)	60
Union nationale des étudiants de France (UNEF)	61
Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).....	63
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	65
Animafac	66
Annexe 4. Lettre de mission.....	67
Annexe 5. Liste des personnes auditionnées.....	69
Ministères et établissements publics	69
Associations de jeunes et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire	70
Annexe 6 : Guides d'entretien	71
Guide d'entretien « Ministères »	71
Guide d'entretien « Associations et mouvements de jeunesse »	73

INTRODUCTION

La mesure 41 du plan d'action « Priorité jeunesse » prévoit un état des lieux sur « le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public mis en place au niveau des différents départements ministériels pour dialoguer, consulter ou associer les jeunes à la prise de décision publique¹ ».

Le contexte

Cette mesure entre dans le cadre du chantier 12 du plan d'action « Priorité jeunesse », issu du comité interministériel de la jeunesse [CIJ] du 21 février 2013) avec comme objectif général de « renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public ». Dans la perspective du renouvellement de la vie démocratique, il s'agit « d'encourager et de soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent ». C'est l'un des quatre fondamentaux de la transformation de l'action publique en direction des jeunes définie par le CIJ. Il s'agit d'« encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques : acteurs de la citoyenneté, les jeunes aspirent à être reconnus comme tels. Leur participation doit être encouragée à tous les niveaux, en prenant appui sur leurs organisations et en co-construisant les politiques publiques avec eux² ».

L'importance de ce chantier a été rappelée régulièrement par le cabinet du Premier ministre au fil des réunions interministérielles consacrées à la priorité jeunesse. Ainsi en date du 19 septembre 2013 « Le cabinet du Premier ministre souhaite que le format du prochain CIJ soit modifié afin d'associer étroitement les jeunes. Il demande aux ministères de réfléchir à des actions qui pourraient être menées en sus de la réunion de ministres et leur demande de faire des propositions à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) dans les meilleurs délais³ ». Plus récemment encore, le 3 décembre 2013, au cours d'une réunion analogue « le cabinet du Premier ministre rappelle que les organisations de jeunes sont très demandeuses de partager les travaux menés par les ministères dans le cadre du plan d'action pour la jeunesse. Il demande que les ministères les associent davantage. Il souhaite formaliser un pacte de confiance avec la jeunesse⁴ ».

Le développement et la mise en œuvre de ce type de dispositifs par les différents départements ministériels ne va pas de soi dans une culture administrative souvent encore fortement descendante, d'exécution plus que de mission. La « co-construction » des politiques publiques avec la société civile reste une pratique d'exception et ne s'improvise pas. À travers cet état des lieux, nous retrouvons un certain

¹ Comité interministériel de la jeunesse, 21 février 2013, « Priorité jeunesse », p. 52.

² *Ibid.* p. 21.

³ Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le jeudi 19 septembre 2013 sous la présidence de J.-P. de Gaudemar.

⁴ Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le mardi 3 décembre 2013 à 11 h sous la présidence de J.-P. de Gaudemar, conseiller éducation au cabinet du Premier ministre.

clivage entre les ministères, qui ont déjà une pratique de participation, de travail avec la société civile ou les usagers, et les autres. Selon les thématiques, cette démarche s'impose par ailleurs plus ou moins naturellement. Dans les pratiques de participation – quand elles existent –, les jeunes sont identifiés en tant qu'usagers, habitants, voire élèves, pas en tant que jeunes, interlocuteurs et acteurs légitimes dans l'espace public, même si numériquement ils peuvent représenter une part importante du public visé. Enfin l'agenda politique de chacun des ministères n'est pas nécessairement compris comme congruent avec l'agenda politique jeunesse même si celle-ci est définie comme une priorité. Malgré toutes ces difficultés, la plupart des départements ministériels ont essayé de répondre à la commande politique.

Le champ et les démarches pris en compte

Comme nous y invitait notre lettre de mission, nous nous sommes pour l'essentiel attaché aux dimensions nationales, sans cependant nous interdire la prise en compte de déclinaisons territoriales qui, en toute rigueur méthodologique, ne nous semblent pas pouvoir être écartées. Nous avons compris

INTERLOCUTION

Nous utilisons ici ce terme pour désigner l'ensemble des formes que peuvent prendre l'association des jeunes à l'élaboration d'une politique publique et les différents degrés de participation auxquels ils peuvent être impliqués. Le mot interlocution est aujourd'hui rare et surtout utilisé par les linguistes pour désigner des personnes parlant des langues différentes qui se comprennent... C'est d'une certaine manière une condition de la mise en œuvre d'une politique de co-construction. Mais nous l'utilisons plus ici au sens au sens étymologique, celui emprunté au latin classique d'interloqui, « couper la parole », « interrompre la parole », qui reste utilisé par les juristes dans l'expression « processus interlocutoire », moment où l'on suspend une procédure pour produire des pièces au dossier, enquête, expertise ». L'interlocution avec les jeunes c'est la phase où l'on sollicite leurs propositions où l'on enquête auprès d'eux, mobilise leur expertise, avant d'arrêter une décision politique.

Source : Rey A. (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires Le Robert.

de façon très large les notions de « dialogue », de « consultation » et de « co-construction ». Nous sommes partis de l'acception qu'en avaient nos contacts. Nous avons considéré qu'une dynamique d'interlocution se mettait en place à partir du moment où l'on faisait place aux jeunes. Ceci nous a amené à distinguer :

- des dispositifs qui contribuent à inscrire les jeunes dans l'espace public et par là à engager potentiellement des logiques d'interlocution ;
- des dispositifs qui engagent un processus d'interlocution en tant que tel.

Parmi ces derniers nous avons dégagé, comme nous y invitait notre lettre de commande⁵ et les objectifs formulés de la mesure 41, des bonnes pratiques dans la logique de l'élaboration d'un référentiel d'« État exemplaire ».

La méthode et les limites

Cet « état des lieux » a été dressé à partir d'entretiens avec les différents ministères ou directions ministérielles qui ont bien voulu nous recevoir. Sur 18 ministères sollicités, 16 ont répondu ; parfois nous avons eu des entretiens avec plusieurs directions ou sous-directions d'un même ministère. Pour

⁵ Voir Annexe 4.

d'autres ministères, nous n'avons pas toujours pu avoir de contacts avec toutes les directions concernées, ceci à une période de l'année et dans des délais qui pouvaient rendre difficile l'arrêt d'un rendez-vous.

Nous avons été reçu dans 16 ministères, ce qui nous a permis de rencontrer 29 personnes et de réaliser 21 entretiens. Un ministère, celui de la Justice ne nous a pas reçu, mais nous a envoyé un courriel faisant l'état des lieux pour son département. Nous n'avons pas pu caler un rendez-vous dans les délais avec le ministère en charge des droits des femmes pour des raisons de calendrier.

Nous sommes parti des contacts du CIJ que la DJEPVA a bien voulu nous communiquer. Certains de nos interlocuteurs n'avaient pas nécessairement une vision globale quant à la démarche de leur ministère mais seulement des actions du CIJ dont ils avaient la responsabilité. Nous avons complété les informations fournies lors de nos contacts par des documents que certains nous ont communiqués ensuite, par des informations disponibles sur internet... et parfois par des déclarations de nos interlocuteurs jeunes, en l'absence d'autre source.

Cette documentation a pu être complétée par les fiches Priorité jeunesse, « Préparation du comité interministériel de la jeunesse 2014 » présentant 24 actions. Ces fiches devaient renseigner la question suivante : « Sur la mise en œuvre de la mesure, quelles sont les organisations de jeunes qui ont été associées à sa mise en œuvre ? Sous quelle forme ? Bilan des mesures mises en œuvre. » Pour la Guadeloupe, nous sommes partis de la documentation disponible sur Internet. Le commissariat général à la stratégie et la prospective nous a fourni les éléments concernant la mise en place de la commission Enfance et adolescence (ministère en charge de la famille).

Concernant les interlocuteurs jeunes, nous avons eu des entretiens avec la coordonnatrice du Forum français de la jeunesse qui regroupe l'ensemble des associations nationales de jeunes dirigées par des jeunes, très sollicitée par la plupart des ministères et avec le délégué général du CNAJEP, coordination des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Nous avons également rencontré l'UNEF, la FIDEL, Animafac, l'ANACEJ, et l'AFEV ainsi que deux représentants de l'Union nationale des missions locales qui suivent le dossier sur la participation des jeunes : soit 9 entretiens et 12 personnes rencontrées.

Cet « état des lieux » a été réalisé entre le 22 novembre 2013, date de la lettre de mission, et le 10 janvier 2014.

Trois modalités d'interlocution

La commande politique faite par le CIJ a été interprétée selon les départements ministériels de façon différente. Nous pouvons distinguer : des dispositifs de reconnaissance, des dispositifs d'interlocution et des dispositifs de co-construction.

Les dispositifs de reconnaissance générés par les chantiers du CIJ

Plus qu'aux termes même de l'énoncé de la mesure 41 – « modalités et [...] dispositifs de dialogues institués par les différents ministères » –, certains ministères se sont attachés à la philosophie générale du chantier 12 visant à positionner les jeunes comme acteurs dans la société : « Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public ». Ce n'est pas directement l'objet de la mesure 41 mais d'une certaine manière la condition de son effectivité. En l'absence de présence des jeunes dans l'espace public, il n'est pas possible de construire au niveau national une politique de dialogue avec les ministères. C'est notamment ce que l'on peut retenir du rapport de la commission Dufour-Tonini sur l'acte II de la vie lycéenne. La condition d'une participation des lycéens renvoie à la reconnaissance de leur parole et à la légitimité de leurs représentants au niveau des conseils de la vie lycéenne (CVL). D'une façon plus générale, il n'y a pas de participation sans inscription des jeunes dans l'espace public, prise en compte de leur parole et reconnaissance de la légitimité de ceux qui les représentent.

Les dispositifs de dialogue

D'autres ministères se sont surtout attachés à engager, relancer ou renforcer le dialogue avec les associations de jeunes. Celui-ci fonctionne dans un certain nombre de ministères comme un véritable réflexe. Cette pratique esquisse par là une vraie logique de dialogue civil dont, par ailleurs, on a engagé la relance à travers la révision des engagements réciproques. Ce réflexe a été largement favorisé par l'émergence du Forum français de la jeunesse (FFJ). La reconnaissance du Forum comme acteur légitime peut être considérée comme l'un des acquis de l'initiative gouvernementale qui lui a créé un espace dans le même temps qu'il se mettait en place.

Les dispositifs de co-construction

À un troisième niveau, plusieurs ministères, au-delà de la consultation ponctuelle, ont esquissé des dispositifs, souvent dans un temps très contraint, non seulement d'interlocution mais de co-construction sur des segments plus ou moins larges de différents départements ministériels. Ils esquissent, tels que ces dispositifs ont été mis en place, ce que nous pouvons comprendre comme de bonnes pratiques à condition que ceux-ci s'inscrivent dans la durée, soient consolidés et fassent l'objet d'ajustements éventuels. Le document du CIJ du 21 février 2013 fournit les principes au fondement d'une bonne pratique :

- « pas de concertation/consultation sans pouvoir d'interpellation des pouvoirs publics ou d'auto-saisine par les jeunes eux-mêmes » ;
- si l'avis des jeunes reste consultatif, la réponse apportée par les décideurs se doit d'être argumentée et motivée ;

- des moyens (possibilité de réunions, apports en expertises, recours à une consultation directe ou par sondages, auditions, voyages d'étude, etc.) seront dégagés pour aider à la conception et le dialogue civil, de la même manière qu'ils sont dégagés pour le dialogue social⁶. »

Deux questions en suspens, à débattre

Nous avons laissé de côté ici le positionnement d'un certain nombre de ministères qui considèrent que sur certaines actions engagées dans le cadre du CIJ, la participation des jeunes est « sans objet » notamment pour le ministère chargé du travail et de l'emploi. Celui-ci considère comme « sans » objet la participation des jeunes aux mesures 13, 14 et 20⁷ :

- améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance (mesure 13)
- mettre en place les contrats de génération (mesure 14)
- réduire le taux de rupture des contrats d'apprentissage pour les jeunes les plus fragiles (mesure 20).

Nous relevons par ailleurs une confusion conceptuelle ou un glissement sémantique autour du mot « acteur de... ». Être acteur dans le cadre de l'élaboration d'une politique publique ou d'une institution (collectivité territoriale, établissement public, association), participer à l'élaboration de ses orientations ne saurait être confondu et n'est pas la même chose qu'être acteur de son propre parcours, accéder à l'autonomie⁸. L'un renvoie au collectif, l'autre à la personne. Certes, il y a un lien entre les deux et il ne saurait y avoir participation à la construction d'une politique publique s'il n'y a pas parallèlement une politique favorisant l'accès à l'autonomie des jeunes. C'est d'ailleurs l'un des présupposés de l'ensemble des chantiers du CIJ.

⁶ Comité interministériel de la jeunesse, « Priorité jeunesse », 21 février 2013, p. 59.

⁷ « Priorité jeunesse. Préparation du comité interministériel de la jeunesse 2014. Bilan des mesures mises en œuvre », Fiches, actions 13, 14 et 20.

⁸ Ainsi par exemple au ministère de l'Éducation nationale, on considère que la mise en place du parcours individualisé d'orientation contribue à positionner l'élève comme acteur. Autre exemple : le ministère de la Justice quand il explique que « la démarche d'accompagnement s'appuie fondamentalement sur la mobilisation des ressources du mineur de manière autant que possible à le rendre acteur de son parcours ». Un enjeu essentiel certes dans une logique de développement de l'autonomie du jeune mais qui ne concerne qu'indirectement la « participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques ».

I. DES DISPOSITIFS QUI INSCRIVENT LES JEUNES DANS L'ESPACE PUBLIC

Un certain nombre de dispositifs font place aux jeunes, contribuent à mieux les inscrire dans l'espace public et par là à engager potentiellement des logiques d'interlocution. Ils renvoient en général à des actions du comité interministériel de la jeunesse.

Ministère de l'Intérieur

Les cérémonies de citoyenneté, mises en place en 2007, engagent les jeunes comme citoyens (action 42)⁹. Il n'y a pas de statistiques de suivi, mais elles sont très appréciées par les maires. C'est une occasion privilégiée pour les jeunes de rencontrer des acteurs de la vie publique.

Les jeunes sapeurs pompiers volontaires contribuent au développement du bénévolat. Le ministère souligne une baisse significative depuis quelques années du nombre de volontaires. Ceux-ci ne sont pas associés à la gouvernance des associations qui gèrent les sapeurs-volontaires et les jeunes sapeurs volontaires regroupées dans la Fédération nationale des sapeurs pompiers et les Unions départementales des sapeurs pompiers. L'action 37¹⁰ vise à la fois à renforcer la diversité, la mixité et la parité des jeunes sapeurs pompiers volontaires (JSP 11-18 ans)¹¹ en ciblant notamment les jeunes des quartiers populaires et les jeunes issus des territoires ruraux.

La nomination de jeunes dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) va également dans le sens du renforcement de la légitimité des jeunes dans l'espace public. Elle a fait l'objet d'une circulaire aux préfets en date du 27 juin 2013 les encourageant à rajeunir et féminiser leur composition. La représentation des jeunes a augmenté de façon significative mais reste cependant limitée et n'a pas fait l'objet d'une disposition réglementaire nationale comme le préconisait le CIJ qui prévoyait notamment la création de collèges jeunes au sein de ces CESER.

Ministère de l'Éducation nationale et ministère délégué à la Réussite éducative

Constatant l'impact limité de ces différents dispositifs, d'un « décalage entre les droits et la réalité » et, dans l'esprit de la mesure 41 du CIJ, il a été décidé de relancer la participation lycéenne au niveau national : « Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne¹² ». Les conseils de la vie lycéenne, déjà expérimentés par certains lycées et dans certaines académies, doivent contribuer au développement d'une culture de l'engagement. Leur mise en place systématique devrait être mise à l'étude.

⁹ Rendre effective le temps des cérémonies citoyennes.

¹⁰ Développer le dispositif des jeunes pompiers volontaires en ciblant les jeunes en difficulté.

¹¹ Créer des collèges jeunes dans les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

¹² « Acte 2 de la vie lycéenne : vers une nouvelle démocratie », Rapport présenté par Anne-Lise Dufour-Tonini, députée du Nord, Ministère de l'Éducation nationale, septembre 2013.

De façon plus générale, le ministère de l'Éducation nationale considère que la mise en place du parcours individualisé d'orientation contribue à positionner l'élève comme acteur. Il est également prévu d'associer le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) au comité de pilotage de l'expérimentation sur le libre choix des parents pour l'orientation en 3^e (mesure 7).

Ministère de la Justice

Pour le ministère de la Justice, le cadre judiciaire de son intervention d'action éducative, principalement dans un cadre pénal, l'oblige à penser de manière spécifique le mode d'interlocution globale avec les jeunes sous main de justice.

Néanmoins, la démarche d'accompagnement s'appuie fondamentalement sur la mobilisation des ressources du mineur, de manière à le rendre autant que possible acteur de son parcours.

L'interlocution se décline de manière « sectorielle », par exemple dans le cadre du projet national « PJJ promotrice de santé » (inscrit dans le chantier 7). Ainsi, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) s'est engagée depuis novembre 2012 dans ce projet qui s'appuie sur le concept de « promotion de la santé » (référence à la charte d'Ottawa, conférence internationale de la santé de l'OMS de 1986) et « compte la participation des populations concernées parmi ses cinq axes stratégiques ».

Dans ce cadre, la PJJ invite ses services déconcentrés à renforcer la participation des jeunes au sein des unités éducatives (notamment par la création de conseils des jeunes, le soutien entre pairs, la participation des jeunes à toutes les étapes de leur prise en charge éducative) et développe des outils qui la favorisent, comme la création prochaine d'un logiciel d'auto-estimation de la santé renseigné par les jeunes eux-mêmes.

Ministère de la Culture et de la Communication

Dans le cadre du projet national pour l'éducation artistique et culturelle (voir mesure 27), les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont encouragées à favoriser les initiatives qui associent les jeunes dans une démarche co-construction tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des projets.

La question de la mise en place de comités jeunes reste à l'ordre du jour et est en cours de réflexion. Cette mesure devrait pouvoir être expérimentée dans une scène nationale, un fonds régional d'art contemporain (FRAC) et un centre chorégraphique.

D'une manière générale, concernant le chantier 8 « Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité », le ministère de la Culture et de la Communication considère que, « à ce jour », il n'a pas associé d'organisations de jeunes¹³.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

La mise en œuvre de la garantie jeunes a fait l'objet, dans le cadre de la mesure 41 du CIJ, de la mise en place d'un groupe de travail interministériel qui associait des jeunes – au nombre de cinq sur une cinquantaine de participants : un pour le MRJC, un pour le 8^e collège du CNLE (Conseil de lutte contre les exclusions), un pour le Forum français de la jeunesse et deux pour les missions locales proposés par l'UNML. Cinq réunions et deux auditions ont été tenues soit au ministère soit au cabinet entre le 21 février et le 14 mai 2013.

Ce travail devrait trouver son prolongement dans l'intégration de jeunes au sein du comité de pilotage national de l'expérimentation qu'il a été décidé d'engager, comme au niveau des comités de pilotage territoriaux. Dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation, il est également prévu de prendre en compte l'avis des jeunes selon des modalités qui restent à définir.

Ministère délégué aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique

Est en projet aujourd'hui la mise en place d'un comité de pilotage autour des emplois, avec notamment Animafac et le MRJC, dans le champ du numérique, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir mis en œuvre dans le cadre de la mesure 30 du CIJ : « Déploiement d'emplois d'avenir dans les EPN ». De même la délégation aux usages d'Internet (DUI) est en cours de réflexion quant au principe d'associer des jeunes au comité de pilotage sur la mesure 29 : « De nouveaux services de fabrication numérique pour les jeunes dans les espaces publics numériques ».

Dans ce cadre du projet PEPITE ((Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat)), qui vise à généraliser la diffusion de la culture entrepreneuriale et d'innovation auprès des jeunes, un comité de pilotage doit être mis en place associant les organisations de jeunes et des représentants des jeunes entrepreneurs. Cinq groupes de travail devraient être organisés : école de l'entrepreneuriat, sécurisation des parcours, fidélisation des jeunes diplômés dans les entreprises, transmission d'entreprise à des jeunes, entreprises de l'économie sociale et solidaire.

¹³ « Priorité jeunesse. Préparation du comité interministériel de la jeunesse 2014. Bilan des mesures mises en œuvre », chantier 8.

II DES MINISTÈRES QUI ONT ENGAGÉ UN DIALOGUE AVEC LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Un certain nombre de ministères se sont engagés dans une démarche d'interlocution avec les associations de jeunes ; ils reçoivent régulièrement leurs représentants, les consultent. Pour certains, comme le ministère chargé de l'Agriculture ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il s'agit de démarches anciennes. Au cœur de ces deux ministères existe en effet une véritable culture de la participation.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

En règle générale, sur tous les grands dossiers les étudiants sont consultés en amont, soit par les services soit directement par le cabinet. Il y a dans ce ministère une véritable culture du dialogue avec les organisations étudiantes représentatives. Souvent cette consultation préalable est suivie de la mise en place de groupes de travail ou de comités de pilotage auxquels ces organisations sont associées. Il y a par exemple aujourd'hui un groupe de travail sur le montant de la cotisation étudiante dans lequel sont représentées toutes les organisations étudiantes et La mutuelle des étudiants (LMDE), un groupe de travail sur le service civique concernant le développement du service civique dans les établissements et les œuvres universitaires. Un budget spécifique est également réservé à la formation tant pour les organisations représentatives que pour les associations.

Au-delà, les étudiants participent aux organes de gouvernance que sont le Conseil national de l'enseignement supérieur, au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) où ils ont 7 représentants sur un total de 27.

Par ailleurs le ministère subventionne largement les associations en privilégiant le soutien aux têtes de réseaux d'associations étudiantes (une dizaine au total) comme Animafac, l'AFEV, Radio campus ainsi que des associations qui développent des projets tournés vers la vie étudiante.

Ministère délégué à la Famille

Le ministère a financé dans le cadre de l'élaboration de la loi famille une enquête de l'UNICEF auprès des 6-18 ans auprès de dix mille personnes. Pour les plus jeunes, ce sont les parents qui renseignaient l'enquête à partir des réponses de leurs enfants, ou des enseignants avec leurs élèves.

Les résultats de cette enquête ont été pris en compte dans la proposition de loi notamment dans le sens du renforcement du droit des enfants. Quatre groupes de travail ont également été mis en place sur les quatre grandes thématiques abordées dans la proposition de loi. Les syndicats lycéens et l'ANACEJ ont été consultés, notamment sur la question des « nouveaux droits de l'enfant ».

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur l'avenir pour l'agriculture, le MRJC a été associé. Il a été très impliqué dans le dossier sur l'installation des jeunes agriculteurs et estime que ses propositions ont été entendues et prises en compte. Ce travail a été mené dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni cinq ou six fois, auquel étaient également associés les jeunes agriculteurs. Le MRJC a aussi été reçu par le ministre et régulièrement par son cabinet. Ce travail de « co-construction » s'inscrit dans une culture ancienne de dialogue avec les associations et le mouvement associatif. Cette tradition s'est trouvée réactivée à travers l'impulsion politique donnée par le gouvernement actuel.

Par ailleurs, la participation des élèves dans l'enseignement agricole est une pratique ancienne au ministère chargé de l'Agriculture, tant au niveau des établissements qu'aux niveaux régional et national. Des représentants des élèves siègent au conseil intérieur des lycées, au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) qui regroupent le lycée ainsi que le CFA (centre de formation d'apprentis). Les élèves ont dans ces différentes instances le droit de vote. Au niveau régional, les délégués sont élus par le conseil régional des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public, pour le public, et, pour le privé, par les délégués d'établissements sous contrat. Leurs mandats sont de deux ans. À travers leurs représentants au Conseil national de l'enseignement agricole, les élèves sont amenés à se prononcer sur tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'enseignement agricole, l'organisation comme les programmes.

Ces pratiques de participation trouvent leur prolongement et se trouvent renforcées à travers :

- Les ALESA (associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis). Mises en place en 2003, ces associations loi 1901 ont pour spécificité d'être gérées par les apprenants eux-mêmes. Il y en a dans chaque établissement agricole. Elles ont en responsabilité l'ensemble des activités périscolaires, culturelles et sportives de l'établissement.
- Le mouvement des éco-délégués. Lancé il y a quinze ans par l'EPL de Vendôme, son but est de responsabiliser à la base les élèves aux questions d'environnement, prises au sens le plus général, à travers des actions qu'ils développent de leur propre initiative avec le soutien d'enseignants volontaires.

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

L'article de loi sur la garantie universelle de loyers (GUL), article 8 de la loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové (ALUR) ou Duflot II, a fait également l'objet d'une concertation avec les

organisations de jeunes. Trois réunions de travail ont été organisées par le cabinet de la ministre avec le Forum français de la jeunesse (FFJ).

Par ailleurs, la délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abris ou mal logées (DIHAL) précise que, dans le cadre de l'appel à projet sur l'innovation sociale au service des jeunes errants, la co-construction des projets avec les jeunes est un critère de sélection des projets.

Ministère de la Défense

Le ministère de la Défense a engagé un travail de refondation et de modernisation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) considérée par le ministre comme un « moment unique d'échange entre la communauté de défense et l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge ». Elle regroupe chaque année 750 000 jeunes filles et garçons âgés de 17 ans. L'objectif est « d'améliorer encore son efficacité tout en préservant sa cohérence ».

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, pour mieux mesurer ce que les jeunes retiennent de ces journées, un sondage a été mené sur la base d'un échantillonnage à 1 000. Les résultats devraient être disponibles courant janvier 2014. Une expérimentation devrait être menée sur un site et, dans ce cadre, l'avis des jeunes sera demandé.

III. DE QUELQUES BONNES PRATIQUES

Il est naturellement difficile de dégager des bonnes pratiques sur un laps de temps aussi court – à peine un an –, la capacité à inscrire une pratique dans la durée étant un critère important de mise en œuvre d'une bonne pratique, qui renvoie à deux conditions essentielles : la permanence de la volonté politique qui la porte et de l'allocation de moyens que nécessite la mise en œuvre d'une politique de participation.

C'est ce que montre aussi bien l'exemple de co-construction du ministère de l'Enseignement supérieur ou de la DIHAL. Nous n'avons cependant pas retenu ici ces deux exemples, dans la mesure où ils sont antérieurs à la mise en place du CIJ. Le premier, celui de l'Enseignement supérieur, renvoie en partie au contexte spécifique étudiant qui relève plus de pratiques de dialogue social que de pratiques de dialogue civil. Le dispositif de la DIHAL, quant à lui, ne cible pas particulièrement les jeunes même si un nombre significatif d'entre eux y sont engagés.

Les chantiers CIJ et la DJEPVA

Les chantiers du CIJ et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) proposent des bonnes pratiques en termes d'interlocution, autour du suivi de la mise en œuvre d'une politique publique de jeunesse, en tant que :

- les jeunes sont associés au suivi de la mise en œuvre de la politique arrêtée dans des groupes de travail ;
- les jeunes sont représentés de façon significative, en nombre, dans les groupes de travail ;
- les jeunes sont informés et destinataires en amont des documents de travail ;
- les propositions des jeunes sont intégrées par le groupe de travail quant elles font l'objet d'un accord – et mentionnées en tant que telles comme propositions émanant des jeunes – ou signalées comme non retenues.

La « conférence santé »

La « conférence santé » constitue un exemple de bonne pratique de consultation dans le cadre de l'élaboration d'une politique publique, à travers :

- l'association en amont d'un échantillon représentatif de jeunes pour élaborer avec eux un « cahier d'acteurs¹⁴ » ;
- l'organisation d'un débat public avec des jeunes autour de ce cahier d'acteur permettant la délibération ;

¹⁴ Le cahier d'acteur (contribution écrite) participe de la méthodologie utilisée par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour assurer la participation du public au processus décisionnel (loi L.95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, et son décret d'application n°96-388 du 10 mai 1996 relatif à la consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement a introduit en France la procédure du débat public.). Sur cette notion du cahier d'acteur, voir : www.debatpublic-cigeo.org/docs/regles-ca/regles-ca-20131030.pdf

- l'organisation d'un échange entre les porteurs du cahier d'acteurs et les décideurs politiques en vue d'intégrer certaines propositions, ce qui est prévu ;
- la pérennisation de cette initiative comme modalité d'intervention de la Conférence santé dans la logique du développement de la démocratie sanitaire, de son extension aux jeunes ;
- la déclinaison au niveau régional de cette initiative.

Le SGMAP

Le SGMAP propose de bonnes pratiques en termes de mise en œuvre d'un dossier technique, dans la logique du travail engagé autour de la modernisation de l'administration publique, en termes de qualité de la prestation (service effectivement rendu par l'administration) et de satisfaction de l'utilisateur (perception de l'utilisateur de la qualité de service)¹⁵ :

- à travers une démarche rigoureuse de consultation régulière combinant enquête quantitative et qualitative auprès d'un échantillon significatif de jeunes ;
- en ciblant en particulier un public de jeunes et en s'intéressant à ses spécificités tout en tenant compte de sa diversité ;
- en engageant à partir des informations recueillies une expérimentation avec un comité de pilotage comprenant des représentants des associations de jeunes ;
- en privilégiant dans toute la démarche la co-construction non seulement avec les acteurs de jeunesse mais aussi avec les jeunes eux-mêmes.

L'Agence du service civique

Le service civique présente de bonnes pratiques en termes de gouvernance, à travers :

- la participation d'un nombre significatif de jeunes aux instances qui définissent les orientations stratégiques de l'Agence;
- la co-construction avec les jeunes des différents outils pour les jeunes mis en place par l'Agence ;
- la consultation en ligne des jeunes volontaires sur les documents fondamentaux, la charte des valeurs des jeunes volontaires pour l'Agence ;
- l'interlocution avec l'organisation de rassemblements qui permettent interpellation, discussions, échanges entre les jeunes et avec les jeunes volontaires.

La conférence permanente de la jeunesse de Guadeloupe

La conférence permanente de la jeunesse de Guadeloupe constitue quant à elle un exemple de bonne pratique en termes de gouvernance territoriale, en tant que :

- la conférence met en œuvre la déclinaison territoriale de la démarche qui est une dimension essentielle pour enraciner sa légitimité ;

¹⁵ *Ibid.*

- les jeunes sont véritablement associés à la définition des propositions et des orientations à travers leur participation au comité technique en charge de faire des propositions à la conférence permanente.

La commission Enfance adolescence

À la demande du Premier ministre, la ministre déléguée chargée de la Famille a installé le 3 décembre 2013 une commission Enfance et adolescence auprès du Commissariat général à la stratégie et la prospective (CGSP), à l'occasion du colloque « Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte ». Il s'agissait d'un engagement du Premier ministre dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, annoncé le 21 janvier 2013.

Cette commission est présidée par François de Singly, sociologue, et doit débiter ses travaux début janvier 2014 afin de définir les contours d'une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Elle contribue au décloisonnement des politiques sectorielles attendu par tous les acteurs¹⁶. Il est prévu dans ce cadre que les jeunes soient associés aux travaux, comme le demande explicitement la lettre de mission du Premier ministre au commissaire général à la stratégie et à la prospective¹⁷.

Le dispositif de consultation et de concertation se met en place dans les termes suivant : « 1/ Permettre à l'ensemble des enfants et des adolescents qui le souhaitent d'apporter points de vue et contributions. 2/ Prendre, à tout moment des travaux de [la] commission, les préoccupations des premiers concernés. 3/ Offrir des espaces de débat et de discussion sur la constitution de la stratégie pour l'enfance et l'adolescence. 4/ Vérifier qu'aucune préoccupation centrale des enfants et des adolescents n'est omise.

Afin de remplir ces différents objectifs, la commission :

- s'assurera de la présence de jeunes au sein de la commission ;
- développera des espaces de discussion dans les établissements scolaires (10 classes, dans 10 établissements diversifiées sur le plan du niveau, du type d'établissement, de la localisation) ;
- constituera des focus groupes : 10 entretiens de groupes de 3 personnes (choix d'enfants et d'adolescents selon un panel représentant une certaine diversité de profils (CSP, territoires, etc.). Ces entretiens devraient permettre de repérer les thèmes de préoccupations des jeunes, de tester auprès d'eux les constats établis par la commission et de mesurer leur intérêt pour les pans de politique qu'il sera proposé de réformer¹⁸. »

¹⁶ Voir le communiqué de presse « Lancement des travaux de la commission « enfance et adolescence ». <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/lancement-des-travaux-de-la,16754.html>

¹⁷ Le Premier ministre à Monsieur le Commissaire général à la stratégie et à la prospective, Paris le 6 novembre 2013.

¹⁸ Renseignements transmis par Marie-Cécile Naves co-rapporteuse de la commission.

IV. DE LA RECEPTION DE CES DISPOSITIFS PAR LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSES, LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET DES JEUNES...

En bonne logique, il nous a semblé important de faire entendre la réception de ces dispositifs et de la démarche par les jeunes eux-mêmes, à travers les associations de jeunes regroupés dans le FFJ mais aussi le CNAJEP. Nous avons interrogé dans les limites du temps disponibles, au delà de ces coordinations, un certain nombre d'associations membres du FFJ (UNEF, FIDL, MRJC, ANIMAFAC) et du CNAJEP (ANACEJ, AFEV).

Les associations de jeunes comme les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire tirent, chacun de leur côté, un bilan globalement positif de la démarche engagée. Comme le souligne le cabinet du Premier ministre à l'occasion de la RIM du 3 décembre « les organisations de jeunes sont très demandeuses de partager les travaux menés par les ministères dans le cadre du plan d'action pour la jeunesse¹⁹ ».

Tant le FFJ que le CNAJEP, mais aussi les associations de jeunes ou mouvements de jeunesse et d'éducation populaire interrogés, insistent pour que ce travail d'interlocution devienne la règle. Au-delà des formes que celui-ci a pu prendre, ils manifestent plus particulièrement leur attachement :

- à la consultation en amont dans la phase même d'élaboration de la proposition, et à une bonne circulation de l'information ainsi que des documents, et au fait que les invitations soient adressées dans des délais raisonnables ;
- à la participation non seulement aux bilans des actions mais aussi à toutes les étapes, de leur conception à leur mise en œuvre comme à leur évaluation ;
- à l'inscription dans la durée des actions engagées et explicitement pour reprendre la formule du CNAJEP que ça ne se limite pas à « mettre des jeunes parce que c'est important » sans donner véritablement de sens à la demande ;
- à la déclinaison territoriale et, en particulier au niveau régional, de la démarche qui assoit la légitimité d'une représentation jeune ;
- au fait que l'on réponde à leurs interpellations : « c'est bien de nous solliciter sur les mesures du CIJ mais nous aimerions aussi que l'on nous réponde quand nous posons des questions », ils souhaitent « être écoutés certes, mais aussi être entendus » ;
- à la transparence dans les critères qui président au choix des représentants des jeunes dans les différentes instances de travail ;

¹⁹ Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le mardi 3 décembre 2013 à 11 h sous la présidence de J.-P. de Gaudemar, conseiller éducation au cabinet du Premier ministre.

- à la construction d'une parole collective au-delà de la consultation de jeunes et à la mise en place de véritables lieux d'échange où chacun dans son rôle peut apporter une expertise, d'espaces de délibération permettant de confronter les points de vue, et de moments où l'on construit ensemble des solutions.

L'observation directe, notamment à l'occasion de la conférence santé du 9 décembre, fait apparaître le danger d'une coupure entre :

- un groupe de jeunes réunis en amont et avec qui on a partagé une certaine expertise dans le cadre de l'élaboration d'une réflexion laquelle, dans ce cas, prenait la forme de la rédaction d'un cahier d'acteur ;
- des jeunes mobilisés pour échanger autour de cette production, dans un souci légitime d'échange et de délibération, mais qui n'ont pas reçu d'information en amont.

Les jeunes mobilisés ne se reconnaissant plus dans la parole des jeunes devenus experts, même s'ils traitent effectivement de la même chose, les seconds s'étant en effet forgé des codes particuliers qui ne sont plus partagés par l'ensemble des jeunes. C'est ce que pointent notamment les deux représentants de l'ANACEJ ayant participé au groupe préparatoire au cahier d'acteur. Ils expliquent ainsi qu'il aurait fallu :

- « préparer davantage le public, notamment les lycéens, au débat : leur expliquer pourquoi ils sont présents et en quoi la thématique est importante pour eux ;
- développer d'une autre façon l'interaction sur Internet, bien que l'idée des « like » soit pertinente ;
- prévoir un temps informels après le débat de façon à échanger davantage avec le public ».

QUELQUES REMARQUES EN CONCLUSION

1. On note de réelles avancées en termes de reconnaissance des associations de jeunes comme partenaires, ce qui ne doit cependant pas être confondu avec la co-construction mais qui en constitue un préalable.
2. Reste posée la question de la légitimation des représentants jeunes dans les instances nationales de participation, qui passe notamment par les déclinaisons régionales de ces instances, enracinant sur le territoire la légitimité de la parole des jeunes et des associations de jeunes. Cette légitimité passe en effet par la multiplication des lieux où elle est prise en compte et discutée.
3. Combiner l'atteinte des différents objectifs tels qu'ils sont arrêtés par le CIJ avec la démarche de consultation, concertation, participation des jeunes et co-construction, s'avère un processus complexe. Cela implique en effet à la fois de permettre au plus grand nombre de jeunes d'apporter leur point de vue, de prendre en compte les attentes des jeunes dans l'élaboration, de vérifier que rien d'essentiel n'a été omis, tout en offrant des espaces de débat et de délibération, ce qui nécessite de combiner plusieurs méthodes en même temps : approche par comité de pilotage, enquête quantitative et qualitative, élaboration de « cahier d'acteurs ».
4. La question de l'articulation entre le processus de consultation et la discussion et la délibération reste également posée. Quand il s'agit d'associations, celle-ci se fait naturellement à travers les instances de l'association. Lorsqu'il s'agit de panel, focus groupes ou que l'on procède par sondage, la question devient plus complexe : comment fait-on retour vers les jeunes, les associations ?
5. On pointera enfin une segmentation souvent extrême des démarches à l'intérieur des départements ministériels : trop souvent ce qui est mis en discussion ne concerne qu'une toute petite partie de la politique engagée.

ANNEXE 1. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES MINISTÈRES

DÉPARTEMENT MINISTERIEL	ACTIONS ANTÉRIEURES	ACTIONS ENGAGÉES EN 2013	ACTIONS ENVISAGÉES EN 2014
Premier ministre/ secrétariat général à la modernisation de l'action publique		<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic jeune à partir du baromètre « Evénements de vie » et panel de jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation « Accès aux droits et information des jeunes » avec des représentants jeunes associés aux comités de pilotage en partenariat avec la DJEPVA.
Ministère des Affaires étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au comité directeur de France Volontaires. • Pas de représentants spécifiques jeunes. 		
Ministère de l'Éducation nationale et ministre délégué à la Réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport acte II de la vie lycéenne et consultation des représentants élus lycéens au niveau national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'acte II de la vie lycéenne. • Mise à l'étude de la création de comités de la vie collégienne (CVC). • Le CNVL sera associé au comité de pilotage national sur le libre choix des parents pour l'orientation en 3^e (expérimentation), action 7.
Ministère de la Justice		<ul style="list-style-type: none"> • Préconisation par la PJJ de créer des conseils de jeunes dans les unités éducatives. 	
Ministère des Affaires sociales et de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil national de la santé : participation des usagers, démocratie sanitaire mais pas de représentants jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence jeune : « les jeunes et la santé, comment être solidaire ? ». • Rédaction avec un panel de jeunes d'un « cahier d'acteurs ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail ? • Prise en compte éventuelle des préconisations dans la stratégie nationale santé. • Déclinaison régionale de l'initiative « conférence jeune ».

Ministère de l'Intérieur		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 37 : consultation des commissions des Jeunes sapeurs volontaires de la Fédération nationale des sapeurs pompiers 	
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement		<ul style="list-style-type: none"> • Participation d'une représentation étudiante au comité de pilotage de l'opération « 40 000 logements étudiants ». • Mise en place de réunions de travail avec les associations du FFJ dans le cadre de l'élaboration de la loi ALUR. • Faciliter l'accès au logement avec le FFJ et le CCPA. 	
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social		<ul style="list-style-type: none"> • Participation de 5 jeunes au groupe de travail « garantie jeune » (3 réunions). • Consultation par le rapporteur de la loi sur le recrutement excessif de stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des jeunes aux comités de pilotage de l'expérimentation jeune et, dans le cadre de l'évaluation, prise en compte de plusieurs cohortes.
Ministère de la Défense		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation des jeunes autour de la réforme des JDC (sondage). 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la réforme des JDC.
Ministère de la Culture et de la Communication		<ul style="list-style-type: none"> • Insertion par un certain nombre de DRAC d'une clause jeune dans la mise en place des « mesures nouvelles » du Projet national pour l'éducation artistique et culturelle. <p>Des écoles d'art ont été associées dans le cadre de la mesure 28 à la mise en œuvre de « l'Automne numérique ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place à titre d'expérimentation de comités d'usagers jeunes dans les instances de gouvernance d'institutions culturelles : un FRAC, une scène nationale et un centre chorégraphique.
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants jeunes au CNESR et au CA du CNOUS 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de jeunes participent au groupe de travail sur le service civique dans les établissements d'enseignement supérieur. • Mise en place d'un comité de pilotage avec Animafac et le MRJC dans le cadre de la mesure 30 (emplois d'avenir dans les EPN). • Consultation systématique des organisations représentatives étudiantes sur la mesure 19 (allocation d'études et de formation sur conditions de ressource). 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des jeunes au comité de pilotage de la mesure 29 « Fabs labs dans les EPN ».

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des élèves au Conseil national de l'enseignement agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Installation des jeunes agriculteurs » dans le cadre de la loi sur l'avenir agricole avec le MRJC et les organisations professionnelles représentant les jeunes agriculteurs. 	
Ministère des Outre-mer		<ul style="list-style-type: none"> • Conférence permanente jeunesse à la Guadeloupe (à l'initiative de la préfète et des collectivités). 	
Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil national de la jeunesse et Conseil national de l'éducation nationale et de la jeunesse (CNEPJ) : activités aujourd'hui suspendues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de représentants du FFJ aux groupes de suivi des 13 chantiers du CIJ. • Consultation de lycéens engagés, du CVL, de l'ANACEJ et du RNJA dans le cadre de la conception de la semaine de l'engagement. • Consultation FFJ, MRJC, Animafac, ANACEJ, RNJA, FAGE, MRJC sur la conception et les contenus du Portail d'information sur l'engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la conférence nationale jeunesse.
Ministère délégué à la Ville			<ul style="list-style-type: none"> • Mise à l'étude de la création d'un collège d'associations comprenant éventuellement des associations de jeunes.
Ministère délégué à la Famille			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de participation des jeunes dans le cadre de la commission enfance adolescence.
Ministère délégué aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique		<ul style="list-style-type: none"> • Appel à contribution en ligne dans le cadre de la préparation des Assises de l'entrepreneuriat (non ciblé jeune). Séminaire de restitution des Assises avec FFJ, missions locales et CRESS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet PEPITE : mise en place d'un comité de pilotage avec les associations de jeunes et associations de jeunes chefs d'entreprise.

ANNEXE 2. FICHES PAR DEPARTEMENTS MINISTERIELS ET ETABLISSEMENTS

Premier ministre, secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP)²⁰

La jeunesse est pour le SGMAP une priorité arrêtée par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 avec pour objectif de prendre notamment en compte les attentes spécifiques des jeunes dans leurs relations avec l'administration²¹. Celle-ci fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du baromètre mis en place par le SGMAP.

Le baromètre

Le baromètre comprend un nombre limité d'indicateurs autour de trois thèmes : l'accueil, le traitement des démarches de la vie quotidienne ou d'événements de vie jugés prioritaires par les Français et le traitement de réclamations. Une liste prédéfinie de 21 événements de vie a été établie. Pour chaque indicateur, deux mesures sont effectuées : celle de la qualité de la prestation (service effectivement rendu par l'administration) et celle de la satisfaction de l'utilisateur (perception de l'utilisateur de la qualité de service)²². Le suivi de l'impact est effectué par randomisation avec groupes tests et groupes témoins. La logique est de mettre la voix de l'utilisateur au cœur de la démarche.

Dans le panel du baromètre, le nombre de jeunes a été renforcé pour les 15-30 ans afin de pouvoir être pris en compte et suivi valablement du point de vue statistique. La démarche a été par ailleurs renforcée par une approche qualitative à travers la mise en place de focus groupes.

Le diagnostic jeune à partir du baromètre « événements de vie »

*L'analyse quantitative*²³ : à partir du baromètre, l'analyse s'est surtout attachée :

- aux jeunes usagers de moins de 30 ans en distinguant les jeunes décohabitants de ceux qui résident encore chez leurs parents,
- aux « primo-déclarants » (aide au logement, inscription à pôle emploi, papiers d'identité, déclaration et paiements d'impôts) qui sont souvent des jeunes.

*L'analyse qualitative*²⁴ : Elle a été menée à travers deux groupes d'utilisateurs de 10 personnes habitant en Île-de-France et vivant en dehors du foyer parental :

²⁰ Entretien avec Anne Laure Michon, chargée de mission au secrétariat général à la Modernisation de l'action publique (SGMAP), lundi 2 décembre 2013

²¹ <http://www.modernisation.gouv.fr/le-sgmap/le-cimap/le-cimap-du-18-decembre-2012#sthash.G2kUieVK.dpuf>

²² *Ibid.*

²³ « Les premiers contacts avec l'administration », *Note de synthèse*, BVA SGMAP, s.d.

²⁴ Rencontre du 10 juin 2013, « Synthèse des groupes qualitatifs », BVA, juin 2013 et « Présentation des résultats qualitatifs », BVA, août 2013.

- le 1^{er} groupe était formé de jeunes entre 22 et 30 ans ayant entrepris au moins deux démarches dans le cadre d'une prise d'autonomie (au moins deux démarches investiguées par le SGMAP [impôt, logement, changement de régime de sécurité sociale, papiers d'identité]),
- le 2^e groupe était composé de panélistes de 18 à 30 ans ayant entrepris au moins deux démarches investiguées par le SGMAP (bourse, logement, sécurité sociale étudiante).

L'expérimentation « accès aux droits et informations des jeunes »

Dans le prolongement de ce diagnostic a débuté, en relation avec la DJEPVA, la mise en place d'une expérimentation autour de l'information, pour élaborer et diffuser des informations pertinentes et compréhensibles auprès des jeunes qui engagent leurs premières démarches administratives. Il s'agit de co-construire une démarche nouvelle avec les différents acteurs : administration, associations, usagers à partir d'ateliers participatifs, « Ensemble simplifier », qui doivent permettre d'élaborer des hypothèses, de les tester.

Avec des jeunes de 18 à 30 ans sont explorées leurs difficultés et des pistes pour renouveler les pratiques administratives. L'idée est d'interroger directement les jeunes sur leurs expériences d'usagers de l'administration, d'identifier les freins à lever ou à activer. Dans le prolongement de ce travail, il a été décidé de lancer une expérimentation sur deux régions pilotes autour de l'accès aux droits et l'expérience de l'administration dans leurs parcours d'information.

Il est prévu d'associer au comité de pilotage les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les associations de jeunes.

Ministère des Affaires étrangères²⁵

Au niveau central, les actions jeunesse passent par des opérateurs.

L'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger

L'Agence gère les établissements français d'enseignement à l'étranger. Les jeunes ne sont pas associés au conseil d'administration mais la question a été soulevée. Cependant, il y a dans les conseils d'administration de chaque lycée français à l'étranger, comme en France, des élèves élus par les délégués de classe avec droit de vote.

Campus France

Campus France organise l'accueil des étudiants étrangers en France. Il n'y a pas de dispositif institutionnel de participation des jeunes. Campus France engage cependant irrégulièrement des enquêtes auprès de ces étudiants. La dernière en date portait sur « Images et attitudes des étudiants étrangers en France ».

France Volontaires

Il n'y a pas de représentants des jeunes volontaires en tant que tels au sein du comité directeur de France Volontaires. Les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont partie prenante de la gouvernance de France Volontaires avec 8 représentants sur 19 au comité directeur. Il n'y a pas de jeunes « es-qualité ».

Instituts français

Des dispositifs institutionnels de participation des jeunes n'existent pas.

Fédération des alliances françaises

Il n'y a pas de dispositifs institutionnels de participation des jeunes.

²⁵ Entretien avec Marianne Beseme, mission de la langue française et de l'éducation, ministère des Affaires étrangères, vendredi 20 décembre.

Ministère de l'Éducation nationale et ministère délégué à la Réussite éducative²⁶

Vers l'acte II de la vie lycéenne, vers la démocratie lycéenne

Le ministre de l'Éducation nationale et la ministre déléguée chargée de la Réussite éducative ont fait le choix de relancer la vie lycéenne, en prenant l'initiative de lancer un acte II de la vie lycéenne, pour donner un nouveau souffle à une initiative engagée en 1989 par la loi d'orientation du 10 juillet visant à faire vivre la parole lycéenne. Le texte fondateur de 1990 créant les conseils de délégués élèves (circulaire n° 90-108 du 17 mai 1990) stipulait explicitement que le projet d'établissement prenne en considération « les propositions des conseils de délégués-élèves des lycées ».

Des dispositifs de participation en héritage

Au fil des années 1990, la reconnaissance de la vie lycéenne se développait et se traduisait notamment par la création :

- en 1991, des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), conseils au niveau académique paritaires élèves, collectivités territoriales²⁷ ;
- en 1995, du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) comme instance de consultation relative au travail scolaire et à la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive et des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées²⁸ ;
- en 1998, des conseils de la vie lycéenne (CVL) d'abord à titre expérimental puis en 2000 de façon définitive²⁹.

Constatant l'impact limité de ces différents dispositifs, un « décalage entre les droits et la réalité », il a été décidé, dans l'esprit de la mesure 41 du CIJ, de relancer la participation lycéenne au niveau national « Pour un acte II de la vie lycéenne : vers la démocratie lycéenne ».

Au niveau national, la voix des lycéens se fait entendre à travers le CNVL formé de délégués élus par les conseils académiques de la vie lycéenne, eux-mêmes élus par les CVL. Le CNVL est représenté par trois jeunes au Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN) qui donne son avis sur les grandes orientations de l'Éducation nationale.

Sensibilisation et consultation

Le travail de sensibilisation a été réalisé entre le 30 septembre et le 18 octobre 2013 dans le cadre des semaines de l'engagement. « Du 28 novembre 2013 au 23 janvier 2014 une large consultation des lycéens a été engagée. Les lycéens nouvellement élus dans les CVL sont amenés à se prononcer sur les objectifs et le sens de la vie lycéenne à partir de quatre grandes thématiques : faire vivre la démocratie lycéenne, favoriser le bien être au

²⁶ Entretien pour l'Éducation nationale avec Hélène Ouanas, sous-directrice du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'insertion, Ghislaine Fritsch, cheffe de bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle et Sandrine Lair, cheffe du bureau de la personnalisation des parcours scolaires, le lundi 9 décembre, et pour la Réussite éducative avec Laura Ortusi, conseillère chargée du pilotage de la politique en matière d'orientation, du décrochage scolaire et des relations interministérielles au cabinet de la ministre déléguée et Thomas Chevandier, conseiller parlementaire, au cabinet de la ministre déléguée, le mercredi 4 décembre 2013.

²⁷ Décret n° 91-916 du 16 septembre 1991.

²⁸ Décret n° 95-1293, 18 décembre 1995.

²⁹ Circulaire n° 2009-104 du 11 juillet 2000 rectifiée le 15 juillet 2004.

lycée, promouvoir l'engagement lycéen et donner sens à la laïcité³⁰. Une synthèse des remontées des différentes contributions au niveau de chacune des académies devrait être présentée au ministre de l'Éducation et à la ministre déléguée fin janvier, début février à l'occasion du prochain CNVL. De ces propositions émergeront les axes d'un acte II de la vie lycéenne³¹. »

Le rapport de la commission présidée par Anne Lise Dufour-Tonini

En amont de cette consultation, la commission dirigée par Anne Lise Dufour-Tonini, députée du Nord, et composée de quatre hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale élaborait un état des lieux de la vie lycéenne, devant servir de « support à la rédaction de propositions pour l'acte II³² ».

Dans le cadre de l'élaboration du rapport ont été auditionnés les représentants des quatre syndicats lycéens (FIDL, SGL, UNI et UNL) ainsi que les juniors associations, soit cinq associations de jeunes sur vingt associations auditionnées et dix personnalités qualifiées. Le CNVL a été consulté à travers le délégué national à la vie lycéenne (DNVL).

Les propositions du rapport

Le rapport dessine un certain nombre de pistes de travail dont nous retiendrons notamment :

- l'amélioration de la place faite à la vie lycéenne dans les établissements ;
- la reconnaissance de la place de l'élève à travers l'élaboration d'une charte des droits de l'élève lycéen ;
- la mise en œuvre d'une formation systématique des élèves lycéens ;
- la généralisation de l'engagement des élèves lycéens tant au niveau des CVL, CAVL et CNVL.

Autres initiatives

Au delà de l'Acte II de la vie lycéenne, la mise en place de conseils de la vie collégienne est aujourd'hui à l'étude sur le modèle des conseils de la vie lycéenne. Un certain nombre de collèges ont déjà pris une telle initiative. Une bonne cinquantaine d'expériences sont relatées sur Internet. Certaines académies ont aujourd'hui mis en place une expérimentation dont celle de Créteil.

De façon plus générale le ministère considère que la mise en place du parcours individualisé d'orientation contribue à positionner l'élève comme acteur.

³⁰ MEN, consultation nationale « Pour un acte II de la vie lycéenne », www.education.gouv.fr/cid74965/consultation-lyceenne.html, consulté le 22/12/2013.

³¹ *Ibid.*

³² Lettre de mission de la ministre déléguée à la réussite éducative adressée à la présidente de la commission », Paris le 10 mai 2013.

Ministère de la Justice³³

Pour le ministère de la Justice, le cadre judiciaire de son intervention d'action éducative, principalement dans un cadre pénal, l'oblige à penser de manière spécifique le mode d'interlocution globale avec les jeunes sous main de justice.

Néanmoins, la démarche d'accompagnement s'appuie fondamentalement sur la mobilisation des ressources du mineur de manière, autant que possible, à le rendre acteur de son parcours.

L'interlocution se décline de manière « sectorielle », par exemple dans le cadre du projet national « PJJ promotrice de santé » (inscrit dans le chantier 7). Ainsi, la DPJJ s'est engagée depuis novembre 2012 dans ce projet qui s'appuie sur le concept de « promotion de la santé » (référence à la Charte d'Ottawa, conférence internationale de la santé de l'OMS de 1986) et compte la participation des populations concernées parmi ses cinq axes stratégiques.

Dans ce cadre, la PJJ invite ses services déconcentrés à renforcer la participation des jeunes au sein des unités éducatives (notamment par la création de conseils des jeunes, le soutien entre pairs, la participation du jeune à toutes les étapes de sa prise en charge éducative) et développe des outils qui la favorisent, comme la création prochaine d'un logiciel d'auto-estimation de la santé renseigné par les jeunes eux-mêmes.

³³ Pascale Mossan, cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires (K3), courriel du 10 janvier 2014 à Patricia Dahan (INJEP).

Ministère des Affaires sociales et de la Santé³⁴

Une dynamique de participation des jeunes a été engagée par ce ministère à travers la Conférence nationale de la santé.

La Conférence nationale de santé : la démocratie sanitaire

Lieu de concertation sur les questions de santé, la Conférence nationale de santé (CNS) est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé. Elle exerce trois missions :

- **formuler des avis sur l'amélioration du système de santé** et, en particulier, sur le projet de loi définissant les finalités et priorités de la politique de santé, les finalités et axes stratégiques de la politique nationale de santé, les plans et programmes nationaux de santé. Elle peut aussi s'autosaisir de toute question qu'elle estime nécessaire de porter à la connaissance du ministre ;
- **élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé**, élargi au champ médico-social mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social » ; ce rapport est élaboré sur la base des rapports des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- **contribuer à l'organisation de débats publics** sur les questions de santé³⁵.

La démarche de la CNS participe d'une logique de démocratie sanitaire en visant à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Le débat, « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? au CESE

Dans cette logique de démocratie sanitaire et dans le cadre de la politique publique « Priorité Jeunesse » et de la Stratégie nationale de santé, la Conférence nationale de santé (CNS), dans le cadre de sa mission de contributions au débat public sur les questions de santé, a organisé un débat public avec les jeunes (16-25 ans) en partenariat avec le Conseil économique social et environnemental sur le thème « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires ? », le 2 décembre, au Conseil économique, social et environnemental (CESE)³⁶.

Pour préparer cette conférence et engager le débat, un panel de 22 jeunes a été réuni pendant le week-end des 16 et 17 novembre 2013 et chargé de rédiger une première version d'un « cahier des acteurs » établissant un premier constat et des recommandations. Le groupe était composé sur la base d'un appel à candidature de 24 jeunes respectant la parité garçons/filles et était accompagné par l'Agence nationale des solidarités actives (ANSA)³⁷. Il a été veillé à ce que les jeunes présentent « une hétérogénéité de parcours, de situations (étudiants, salariés, jeunes en formation ou à la recherche d'un emploi...)³⁸. Le cahier a été réalisé à partir des questions identifiées par les jeunes sur le thème du

³⁴ Entretien avec Alexandre Viscontini, Conférence nationale de la santé, le lundi 9 décembre 2013.

³⁵ <http://www.sante.gouv.fr/la-conference-nationale-de-sante.html>

³⁶ <http://www.sante.gouv.fr/debat-public-du-02-12-13.html>

³⁷ Les jeunes ont été désignés par les associations suivantes : la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), la Mission locale du bassin carcaissonnais - Conseil national des missions locales, La mutuelle des étudiants (LMDE), les Scouts et guides de France ; l'Union chrétienne de jeunes gens (UCJG - YMCA. France), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF.), l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ), l'Union nationale des missions locales (UNML) et Unis-Cité (voir sur www.sante.gouv.fr/le-groupe-de-jeunes-partenaire.html).

³⁸ ANSA, Avant-propos au cahier d'acteur, « Les jeunes et la santé : comment être plus solidaires / Synthèse du débat public réalisé sur la base du travail collectif de 22 jeunes », décembre 2013.

débat, des expériences vécues pouvant faire l'objet de témoignages, les attentes et des besoins des jeunes sur les questions posées, des pistes de propositions d'amélioration du système de santé et de solidarité.

Ce cahier des acteurs a été présenté le 2 décembre au CESE par les jeunes du panel et discuté avec environ deux cents jeunes d'Île-de-France, surtout lycéens. Les recommandations devraient être maintenant discutées par un groupe de travail et son avis remis « à Madame la Ministre de la Santé pour préparer le projet de loi relatif à la stratégie nationale de santé³⁹ ». Cette initiative doit également trouver son prolongement par la mise en œuvre au niveau régional d'initiatives similaires.

³⁹ *Ibid.*

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement⁴⁰

Nous avons rendu ici compte, d'une part, des initiatives prises directement par le ministère l'Égalité des territoires et du Logement et, d'autre part, du travail de la délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abris ou mal logées (DIHAL)⁴¹.

Ministère chargé du Logement

Opération « 40 000 logements étudiants » : une politique de participation engagée a été mise en œuvre à partir de l'été 2013 dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « 40 000 logements étudiants » menée conjointement par le ministère chargé du Logement et le ministère de l'Enseignement supérieur. L'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) participent au comité de pilotage qui est composé de vingt-cinq personnes.

Les comités régionaux de l'habitat : les comités régionaux de l'habitat sont encouragés à mettre en place des sous-commissions au logement des jeunes afin d'associer les jeunes au niveau régional. Il y en a aujourd'hui dans la plupart des régions. Les questions abordées sont très techniques et demandent une approche très pédagogique.

La garantie universelle des loyers (GUL) : la GUL, article 8 de la loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové (ALUR), dite aussi loi Duflot II, a fait également l'objet d'une concertation avec les organisations de jeunes. Trois réunions de travail ont été organisées par le cabinet de la ministre avec le Forum français de la jeunesse (FFJ).

Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abris ou mal logées (DIHAL)⁴²

Cette délégation a été mise en place en 2008. Elle est présidée par le préfet Alain Regnier. Elle a d'emblée inscrit au cœur de son projet le principe de la participation des usagers. Elle ne cible pas particulièrement les jeunes mais ceux-ci sont nombreux parmi ses usagers, sans être l'objet de politiques spécifiques. À partir de 2010, et dans cette logique, un conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA) a été mis en place. Cet organisme se décline au niveau régional par des CCRPA (12 aujourd'hui). Ce dispositif ne cible pas *a priori* les jeunes, mais de nombreux jeunes y participent, en tant qu'usagers. La DIHAL a mis en place un protocole de participation exemplaire à l'élaboration de politiques publiques.

Les CCPA et CCRPA ont pour vocation de sensibiliser les personnes aux politiques d'accès au logement et mettent en œuvre en leur sein des groupes de travail. Il s'agit de porter la parole collective des personnes accueillies. Ils sont co-animés au niveau national par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), la Fondation armée du salut et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS). Le CCPA a pour objectif « de faire de la participation des personnes accueillies ou accompagnées et des

⁴⁰ Entretien avec Isabelle Kamil, cheffe du bureau politique sociale du logement, le vendredi 20 décembre.

⁴¹ Entretien avec Anne Cinget, chargée de mission (DIHAL) et Sami Chayata, chargé de mission (DIHAL), le mercredi 18 décembre 2013.

⁴² *Ibid.*

intervenants sociaux : un outil de lutte contre l'exclusion, un mode de gouvernance, un droit à l'exercice de la citoyenneté, une co-construction des politiques publiques »⁴³.

Le conseil consultatif est composé d'un tiers d'intervenants sociaux (bénévoles ou professionnels d'associations ou de fédérations) et de deux tiers de personnes accueillies ou hébergées en structures, accompagnées ou non par des associations. Les personnes en situation de précarité sont représentées par des délégués mandatés pour un an et renouvelable une fois. Ils sont au nombre de 8, dont 3 titulaires et 3 suppléants. Aujourd'hui le conseil consultatif comprend trois jeunes. Les personnes participant au CCPA ne sont pas préalablement sélectionnées. Les trois associations à l'origine de la création du CCPA (FAS, UNIOPSS, FNARS) et le chantier national sensibilisent leur public et les informent de l'existence de cette instance. Ils se font le relais des invitations au CCPA. Il s'en suit un libre engagement des personnes. Il n'y a pas de formation à proprement parler. Cependant, pour des manifestations majeures ou une réunion avec un ministre, une préparation collective et informelle est organisée, sous forme d'échanges et de discussions. Il s'agit davantage d'une co-formation car durant les réunions du CCPA, les différents acteurs apprennent ensemble, à partir de leurs expériences respectives.

Les personnes accueillies sont très investies tant dans leurs mandats pour les élus que dans les groupes de travail. Ainsi le groupe de travail « Humanisation » a regroupé une quarantaine de personnes autour de la question « L'humanisation qu'est ce que c'est ? ». Ils ont élaboré une liste de recommandations portant sur le règlement intérieur, la superficie des chambres etc., qui ont été prises en compte comme les autres. Les recommandations finales en ont tenu compte.

Ce dispositif de participation est très apprécié : leur parole comme leur expertise d'usager est prise en compte. Ils sont régulièrement reçus par le délégué interministériel, voire par la ministre. Ce sont pour eux des marques de reconnaissances importantes de même que la qualité des lieux où ils sont réunis et leur valeur symbolique. Limite ou contrainte de l'exercice, ce dispositif de participation a nécessairement un coût : prise en charge des déplacements, indemnités. Les participants sont considérés comme des experts et reçoivent par conséquent une indemnité.

À ce sujet, le Conseil national de lutte contre l'exclusion souligne⁴⁴ : « Le CCPA est aujourd'hui l'**unique instance nationale et interassociative représentative des personnes hébergées et accueillies**, ainsi que la seule instance consultative sur l'hébergement et le logement associant des personnes concernées par ces politiques, car le comité DALO ne les associe pas. C'est aussi un **lieu de représentation des personnes en situation de précarité et d'expression de la parole collective**. Un tel conseil **favorise l'autonomisation des personnes en situation de précarité dans le processus d'insertion**. Elles apprennent ainsi à prendre la parole en public et à s'exprimer clairement. Enfin, grâce au CCPA, ces personnes peuvent changer de regard sur les pouvoirs publics et les politiques publiques menées, et réciproquement. Les représentations des pouvoirs publics et des usagers changent ainsi grâce à ces dispositifs

Commentaire également du CNLE : « L'injonction de participer du législateur ou de l'administration centrale resterait vaine si des processus de travail n'étaient enclenchés sur le terrain. Aussi, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a-t-elle souhaité offrir des outils et un accompagnement méthodologique pour soutenir les démarches expérimentales de ses services en faveur de la participation ».

⁴³ Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. « En matière d'accès aux droits et d'insertion sociale », <http://www.cnle.gouv.fr/En-matiere-d-acces-aux-droits-et-d.html>, consulté le 18/12/2012.

⁴⁴ *Ibid.*

Ministère de l'Intérieur⁴⁵

Le bureau des élections suit les mesures 42 et 43

Mesure 42 : Rendre effective les cérémonies citoyennes : les cérémonies ont fait l'objet d'une circulaire⁴⁶ en date du 22 octobre 2013 qui précise les règles régissant leur organisation et souligne en introduction « qu'elles constituent en effet un temps d'accueil dans la citoyenneté, moment solennel et républicain pour permettre l'appropriation par les jeunes de la citoyenneté dans un lieu symbolique de la République ».

Elles ont été mises en place en 2007, toutefois sans véritables statistiques de suivi. Elles sont très appréciées par les maires. C'est une occasion privilégiée pour les jeunes et les acteurs de la vie publique de se rencontrer. Les cérémonies sont prévues par la loi, qui stipule que la carte électorale est remise lors d'une cérémonie de la citoyenneté aux jeunes venant d'avoir 18 ans (article R 24-1 du code électoral).

Mesure 43 : Tendre vers le principe électeur / éligible : il n'y a aujourd'hui que le Sénat qui échappe à cette règle. La loi ne peut pas actuellement évoluer. La réglementation des élections pour les mandats syndicaux et professionnels ne dépend pas du ministère de l'Intérieur, mais du ministère chargé du travail.

Le bureau des sapeurs-pompiers volontaires suit la mesure 37⁴⁷

Le ministère souligne une baisse significative depuis quelques années du nombre de sapeurs pompiers volontaires : pour les moins de 25 ans, moins 1 500 depuis 2007. Ceux-ci ne sont pas associés à la gouvernance des associations qui gèrent les sapeurs-volontaires et les jeunes sapeurs volontaires, regroupées dans la Fédération nationale des sapeurs pompiers et les Unions départementales des sapeurs pompiers. Il n'est pas prévu d'interlocution spécifique mais des rencontres ont lieu régulièrement avec les encadrants, notamment lors du congrès annuel des sapeurs pompiers. Cependant, le volontariat des sapeurs-pompiers a toujours été un symbole du bénévolat au service de l'intérêt général.

L'action 37 vise à la fois à renforcer la diversité, la mixité et la parité des jeunes sapeurs pompiers volontaires (JSP 11-18 ans) en ciblant notamment les jeunes des quartiers populaires et les jeunes issus des territoires. Dans ce cadre, ont été consultées la commission Jeunes sapeurs pompiers de la Fédération nationale des sapeurs pompiers.

⁴⁵ Entretien avec Kevin Mazoyer, adjoint au chef de bureau des élections et des études politiques, Ministère de l'intérieur, vendredi 6 décembre 2013.

⁴⁶ Circulaire n° INTA1326213C.

⁴⁷ Entretien avec Jean-Luc Queyla, chef du bureau sapeurs-pompiers volontaires, le jeudi 5 décembre 2013.

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social⁴⁸

Le contexte

La mission insertion des jeunes gère l'ensemble des dispositifs de la politique publique de l'emploi en direction des jeunes :

- le contrat d'insertion dans la vie sociale (**CIVIS**) concerne 60 000 jeunes par an, et, au total, depuis sa mise en place, 1,2 millions de jeunes,
- les établissements publics d'insertion de la Défense (**EPIDE**) et les **écoles de la deuxième chance**,
- les **contrats d'autonomie** mis en place dans le cadre du FEJ (fin de l'expérimentation aujourd'hui),
- de **petits dispositifs** comme les parrainages.

La mission assure le suivi des missions locales qui sont aujourd'hui le principal dispositif d'accompagnement des jeunes décrocheurs mis en place en 2011, qui concerne aujourd'hui 30 000 jeunes. Il n'y a pas sur ces différents dispositifs de modalités arrêtées d'interlocution avec les jeunes.

Les précédents

S'il n'y avait pas, jusqu'en 2013, de dispositif d'interlocution avec les jeunes sur l'ensemble de ces dispositifs, il faut cependant noter que, selon un rapport de l'Inspection générale des finances de 2010, un tout petit nombre de missions locales avaient fait le choix d'une représentation jeunes au sein de leur conseil d'administration (4,6 % des missions locales), ou de leur bureau (2,3 %) ⁴⁹. Ces pourcentages ont certainement évolué positivement depuis.

Le groupe de travail « garantie jeune »

La mise en place de la garantie des jeunes a fait l'objet, dans le cadre de la mesure 41 du CIJ, de la mise en place d'un groupe de travail interministériel qui associait des jeunes, au nombre de cinq, sur une cinquantaine de participants :

- un pour le MRJC ;
- un pour le 8^e collège du CNLE (Conseil de lutte contre les exclusions) ;
- un pour le Forum français de la jeunesse ;
- deux pour les missions locales, proposés par l'UNML.

Cinq réunions et deux auditions ont été tenues soit au ministère, soit au cabinet entre le 21 février et le 14 mai. Ce travail devrait trouver son prolongement dans l'intégration de jeunes au sein du Comité de pilotage national de l'expérimentation qu'il a été décidé d'engager, ainsi qu'au niveau des comités de pilotage territoriaux. Dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation, il est également prévu de prendre en compte l'avis des jeunes selon des modalités à définir.

⁴⁸ Entretien avec Anna Peresson, direction générale de l'emploi et de la formation / mission insertion des jeunes, le mardi 17 janvier 2013.

⁴⁹ Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociales des jeunes, IGF, juillet 2010, Annexe 4, p. 6.

La déclinaison en région

En Languedoc Roussillon, à l'initiative de la mission locale de Carcassonne, dotée d'un comité jeune consultatif de quinze membres, des questions relatives à la garantie jeune ont été intégrées dans l'enquête de satisfaction à laquelle procède régulièrement la mission locale auprès des jeunes, enquête soumise à une cinquantaine de jeunes. Ce questionnaire a été repris par quatre autres missions locales dans la région Languedoc-Roussillon.

Autres mesures

Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social considère comme « sans » objet la participation des jeunes aux actions 13, 14 et 20⁵⁰ :

- améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance (action 13),
- mettre en place les contrats de génération (action 14),
- réduire le taux de rupture des contrats d'apprentissage pour les jeunes les plus fragiles (action 20).

⁵⁰ « Priorité jeunesse. Préparation du comité interministériel de la jeunesse 2014. Bilan des mesures mises en œuvre », Fiches, actions 13, 14 et 20.

Ministère de la Défense⁵¹

Le ministère de la Défense est engagé dans un travail de refondation et de modernisation de la Journée défense et citoyenneté (JDC), considérée par le ministre comme un « moment unique d'échange entre la communauté de défense et l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge ». Elle regroupe chaque année 750 000 jeunes filles et garçons. L'objectif est « d'améliorer encore son efficacité tout en préservant sa cohérence »⁵².

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, et pour mieux mesurer ce que les jeunes retiennent de cette journée, il a été procédé à une consultation sur la base d'un échantillonnage à 1 000. Les résultats devraient être disponibles courant janvier. Une expérimentation devrait être menée sur un site et l'avis des jeunes demandé.

⁵¹ Entretien avec Anna Czerny, chargée de mission au sein du cabinet du ministre de la Défense et Gérard Gachet, délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMEJC), le lundi 16 décembre 2013.

⁵² Éditorial dans DMEJEC / ministère de la Défense, jeunesse-défense égalité des chances, 2013-2014.

Ministère de la Culture et de la Communication⁵³

La question de l'interlocution avec les jeunes est posée à travers la mise en place du « Projet national pour l'éducation artistique et culturelle » (mesure 27) et le dernier alinéa de cette même mesure qui prévoit la recherche de « la participation des jeunes dans les comités d'usagers et les instances de gouvernance des institutions culturelles ». Elle est également posée par la mesure 28 : « Développer une offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des jeunes ».

La place des jeunes dans le projet national pour l'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle 10,350 millions supplémentaires ont été affectés aux DRAC pour des « mesures nouvelles ». Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures nouvelles, les DRAC sont encouragées à favoriser les initiatives associant les jeunes à la co-construction des projets tant au niveau de leur conception que de leur mise en œuvre. Pour 2013, 113 projets « mesures nouvelles » ont été financés dans 27 régions. Les fiches de dialogue doivent signaler les projets ayant fait l'objet d'une co-construction. La remontée des fiches est actuellement en cours.

Deux exemples ont été évoqués. En Auvergne, le critère de co-construction a été intégré comme condition d'éligibilité. Cinq projets ont été financés qui prévoient la participation des conseils de la vie lycéenne. En Midi-Pyrénées, cinq projets ont également été retenus sans que la co-construction soit un critère d'éligibilité. Il s'agit d'initiatives hors temps scolaire construites soit avec des juniors associations, soit avec des conseils de jeunes.

Quant aux initiatives hors « mesures nouvelles » qui représentent aujourd'hui 90 %, il s'agit pour l'essentiel de petits dispositifs. Il est difficile d'avoir une visibilité sur l'engagement des jeunes dans leur conception mais il y a certainement beaucoup de choses qui se font. Une réflexion est en cours sur des indicateurs allant dans ce sens.

Il n'y a pas de comité de pilotage au niveau national. Le cadre est défini dans celui du parcours d'éducation artistique et culturelle. Les crédits sont gérés au niveau régional par les DAC et les rectorats. Dans certaines régions siègent au sein des comités de pilotage des représentants de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, CEMEA notamment, ainsi que des représentants d'institutions culturelles). La question de la participation des jeunes peut être posée mais elle renvoie aussi à l'absence d'associations fédérant les jeunes au niveau régional.

La mise en place de comités d'usagers dans les instances de gouvernance des institutions culturelles

La question de la mise en place de comités jeunes reste à l'ordre du jour et est en cours de réflexion, de même que l'élaboration d'un cahier des charges.

Elle pose une double question :

- celle de l'articulation par rapport aux instances dirigeantes de l'Institution, de la redéfinition de sa gouvernance ;

⁵³ Nicolas Merle, chargé de mission culture jeunesse, secrétariat général, direction de l'éducation et du développement artistique et culturel, ministère de la Culture et de la Communication, le mercredi 18 décembre 2013.

- celle de la procédure de choix des membres composant cette instance afin d'avoir une représentation de tous les jeunes.

Cette mesure devrait pouvoir être expérimentée dans une scène nationale, un FRAC et un centre chorégraphique.

Les jeunes et l'offre audiovisuelle et numérique

Cette question doit être intégrée dans l'avenant au contrat d'objectif et laisser une place importante aux problématiques de jeunesse.

D'ores et déjà sont engagés :

- le recentrage des programmes de France 4 en direction des jeunes ;
- le développement par France télévisions d'une plateforme numérique à destination des jeunes.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁵⁴

Nous avons ici regroupé les dossiers suivis en propre par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ceux de la délégation aux usages de l'internet qui lui est rattachée.

Le ministère de l'Enseignement supérieur accorde une large place aux jeunes dans le développement de ses politiques. Sa politique de participation repose sur deux piliers : les organisations représentatives étudiantes et les associations étudiantes.

La participation des étudiants aux organes de gouvernance

Les organisations étudiantes représentatives siègent de plein droit au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESR) et aux conseils d'administration du CNOUS et des CROUS.

CNESR

Les représentants étudiants sont élus par l'ensemble des étudiants élus dans les conseils d'administration de chaque établissement d'enseignement supérieur. Ils sont renouvelés tous les deux ans. Le CNESR donne son avis sur tous les textes législatifs et réglementaires, le budget des établissements, l'organisation des diplômes. Il siège tous les mois.

CNOUS et CROUS

Au niveau des CROUS siègent 195 étudiants qui élisent 7 représentants au CNOUS sur 27 membres, soit un peu plus du quart des administrateurs. Le CA du CROUS siège quatre fois par an et est préparé par une section permanente ouverte aux représentants étudiants. Il examine les grandes orientations des œuvres universitaires comme aujourd'hui le « Projet 2020 des œuvres », le contrat d'objectif, le budget et en particulier les tarifs. En son sein, siègent des commissions thématiques sur le logement et la restauration, auxquelles les représentants étudiants prennent une très large part : « De temps en temps il arrive que le ministère prenne la parole ! »

Le soutien aux mouvements associatifs

Par ailleurs, le ministère subventionne largement les associations en privilégiant le soutien aux têtes de réseaux d'associations étudiantes (une dizaine au total) comme Animafac, l'AFEV, Radio Campus ainsi que des associations développant des projets tournés vers la vie étudiante. Il s'agit de favoriser l'engagement associatif dans les établissements d'enseignement supérieur et ainsi la vie des campus et la vie étudiante. Au niveau local, les associations éprouvent souvent des difficultés à assurer leur pérennité et à tenir leurs comptes. Elles bénéficient au niveau régional de crédits des Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) dans lesquels les étudiants sont largement représentés.

⁵⁴ Entretien avec Jean-Yves de Longueau, direction générale de l'enseignement supérieur, sous-direction à l'égalité des chances et de la vie étudiante, le lundi 16 décembre.

Sur différentes mesures du CIJ

Les associations de jeunes participent au groupe de travail service civique dans les établissements d'enseignement supérieur.

Un comité de pilotage a été mis en place avec Animafac et le MRJC dans le cadre de l'action 30, emplois d'avenir dans les espaces public numériques (EPN), action 30.

Une consultation systématique des organisations représentatives étudiantes est organisée dans le cadre de l'action 19 sur l'allocation d'études et de formation sur conditions de ressource.

Les jeunes sont représentés au comité de pilotage « Fabs labs dans les EPN », action 29.

La méthode

En règle générale, sur tous les grands dossiers, les étudiants sont consultés en amont, soit par les services, soit directement par le cabinet. Le ministère mène un véritable du travail avec les représentants étudiants. Cette consultation préalable est souvent suivie par la mise en place de groupes de travail ou de comités de pilotages auxquels sont associés des représentants étudiants : par exemple, aujourd'hui un groupe de travail sur le montant de la cotisation étudiante dans lequel sont représentés toutes les organisations étudiantes et la LMDE, un groupe de travail sur le service civique concernant le développement du service civique dans les établissements et les œuvres. Un budget est également réservé à la formation tant pour les organisations représentatives que pour les associations.

Délégation aux usages de l'internet (DUI)⁵⁵

La délégation aux usages de l'internet (DUI) est chargée de proposer et de coordonner des mesures permettant la diffusion des technologies de l'internet auprès de l'ensemble des citoyens, ainsi que d'accompagner les entreprises de l'internet face aux mutations du réseau. Elle assure ces missions auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que du ministère chargé de l'économie numérique⁵⁶.

Les jeunes sont totalement intégrés dans le travail au quotidien de la DUI qui compte presque autant de jeunes stagiaires que de permanents. Ces jeunes stagiaires, en général de niveau bac +2 à bac+ 5 sont absolument indispensables au bon fonctionnement de la DUI en ce qu'elle travaille sur les usages d'Internet et leurs évolutions. Ce sont eux qui portent essentiellement cette problématique. Ils participent pleinement à la vie de la DUI, leur parole est prise en compte et des responsabilités leurs sont confiées.

Ils sont amenés notamment à travailler sur les interfaces ludiques, les terminaux mobiles, les smartphones, les applications pour mobiles destinées aux jeunes, les nouvelles applications sur la maîtrise de l'énergie ou la santé, l'évolution des usages en lien avec les télévisions connectées. Ils ont participé pleinement à l'élaboration d'une charte des usagers et de façon générale sont associés à la rédaction des textes comme récemment par exemple en ce qui concerne l'e-santé ou encore le travail sur la prospective de l'économie numérique.

⁵⁵ Entretien avec Pierre Perez, secrétaire général de la DUI et Amélie Turet chargée de mission, le mardi 10 décembre 2013.

⁵⁶ <http://delegation.internet.gouv.fr/>

Est en projet aujourd'hui également la mise en place d'un comité de pilotage autour des emplois dans le champ du numérique dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir avec notamment Animafac et le MRJC : mesure 30 du CIJ : « Déploiement d'emplois d'avenir dans les EPN ». De même, la DUI conduit une réflexion sur l'association des jeunes au comité de pilotage sur la mesure 29 : « De nouveaux services de fabrication numérique pour les jeunes dans les espaces publics numériques ».

Dans la mise en place de la charte Netpublic pour les espaces publics numériques (EPN), l'accent est mis sur l'association des usagers à la gouvernance de ces établissements. Les jeunes ne sont pas cités en tant que tels. De façon plus générale, pour reprendre les termes du rapport remis à la ministre déléguée par le Conseil national du numérique (CNUMM)⁵⁷, il s'agit de s'appuyer sur le numérique pour renforcer le « pouvoir d'agir » de tous les citoyens.

⁵⁷ CNUMM, Rapport à la ministre déléguée chargées des petites et moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, « Citoyens d'une société numérique », octobre 2013.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt⁵⁸

Les dispositifs de participation dans l'enseignement agricole

La participation des élèves est une pratique ancienne au ministère chargé de l'Agriculture. Des représentants des élèves siègent au conseil intérieur des lycées, au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) qui regroupent les lycées ainsi que les CFA (centres de formation d'apprentis). Les élèves ont dans ces différentes instances le droit de vote.

Ils participent également aux comités régionaux de l'enseignement agricole, où ils ont deux représentants (un pour le privé et un pour le public) et deux suppléants, et au Conseil national de l'enseignement agricole. Il y a à ce niveau deux représentants des élèves pour l'enseignement agricole public et deux représentants pour l'enseignement privé. Le Conseil est composé au total de 64 membres.

Au niveau régional, les délégués sont élus pour le public par le conseil régional des délégués des élèves et étudiants de l'enseignement agricole public et pour le privé par les délégués d'établissements sous contrat. Leurs mandats sont de deux ans. À travers leurs représentants au Conseil national de l'enseignement agricole, les élèves sont amenés à se prononcer sur tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'enseignement agricole : l'organisation comme les programmes.

La participation dans les établissements

Une place importante est faite aux lycéens et étudiants dans les établissements agricoles à travers les associations sportives et culturelles (ASC), les associations lycéennes des étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) et de façon plus récente les éco-délégués.

L'ASC

Les associations sportives et culturelles (ASC) sont présidées de droit par le chef d'établissement, et les élèves y sont représentées de façon paritaire. Elles ne continuent à exister aujourd'hui qu'en rapport avec l'UNSS (Union nationale du sport scolaire).

Les ALESA

Nées en 2003, les associations des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis (ALESA) sont des associations loi 1901 qui ont pour spécificité d'être gérées par les apprenants eux-mêmes. Il y en a dans chaque établissement agricole. Ces associations ont en responsabilité l'ensemble des activités périscolaires. Elles organisent les activités culturelles et sportives de l'établissement. Des locaux sont mis à disposition. Des enseignants accompagnent les projets (professeurs d'éducation socio-culturelle).

En 2014 est prévu un premier regroupement des présidents des ALESA qui doivent faire le bilan de dix années d'existence. Cette initiative est accompagnée par le réseau des enseignants d'éducation socioculturelle. Une

⁵⁸ Entretien avec Philippe Vincent, sous-directeur des politiques de formation et d'éducation et Emmanuel Hemery, chef de bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion, direction générale de l'enseignement et de la recherche, le vendredi 20 décembre 2013.

réflexion est engagée au niveau national autour de la valorisation des compétences des lycéens engagés dans des responsabilités au sein des ALESA.

Les éco-délégués

C'est un mouvement lancé il y a quinze ans par l'EPL de Vendôme. Il s'agit de responsabiliser à la base les élèves aux questions d'environnement, prises au sens le plus général, à travers des actions qu'ils développent de leur propre initiative avec le soutien d'enseignants volontaires. Un premier rassemblement national a eu lieu à Evreux en 2012 qui a entériné le refus par les élèves délégués de donner un cadre institutionnel à leurs initiatives. Eco responsable est un engagement personnel. Au niveau national, ce projet bénéficie du soutien du réseau éducation au développement durable qui a un correspondant dans chaque région et chaque établissement. Il y a deux animateurs au niveau national. Dans trois régions, les éco-délégués sont invités en tant qu'expert dans les instances dirigeantes des établissements (Alsace, Pays de la Loire et Picardie).

Dans l'enseignement agricole, la participation des élèves renvoie à la place du projet constitutif de la pédagogie de ces établissements. Le jeune y est acteur.

Autres départements du ministère

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur l'avenir pour l'agriculture, le MRJC a été associé. Il a été très impliqué dans le dossier sur la question de l'installation d'agriculteurs et estime que ses propositions ont été entendues et prises en compte. Ce travail a été mené dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni cinq ou six fois, auquel étaient également associés les jeunes agriculteurs. Le MRJC a également été reçu par le ministre et régulièrement par son cabinet. Ce travail de « co-construction » s'inscrit dans une culture ancienne de dialogue du ministère avec les associations et le mouvement associatif. Cette tradition s'est trouvée réactivée à travers l'impulsion politique donnée par le gouvernement.

Un travail de « co-construction » a également été engagé à travers le Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR) avec l'ensemble des associations faisant de l'animation en milieu rural autour de l'animation des territoires ruraux et plus particulièrement de la place de têtes de réseaux.

Ministère des Outre-mer

La conférence permanente régionale de la jeunesse en Guadeloupe

Même si *stricto sensu* il ne s'agit pas de l'initiative d'un département ministériel il nous semble important de mentionner l'initiative prise en Guadeloupe par l'État, la région et le département, de mise en place d'une conférence permanente régionale de la jeunesse en Guadeloupe

Cette conférence, coprésidée par la préfète de région, la présidente du conseil régional, et le président du conseil général, a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés œuvrant directement ou indirectement en faveur de l'insertion et de l'autonomie des jeunes. Elle sera chargée d'élaborer un « schéma des politiques de jeunesse » sur le territoire de la Guadeloupe et « [...] de renforcer par la concertation et la coordination, l'impact des différents plans — les 47 mesures concrètes adoptées par le Conseil interministériel de la jeunesse le 21 février dernier »⁵⁹.

Les décisions sont prises au sein de la conférence « sous l'impulsion de l'autorité des trois co-présidents du comité technique restreint qui assure la préparation et le suivi des travaux et des décisions de la commission ». Ce comité comprend les représentants de l'Etat et des conseils régionaux et généraux mais aussi les « conseils consultatifs de jeunes (CEJ, CAVL) et le collectif jeunesse de Guadeloupe⁶⁰. La plupart des institutions ayant une intervention dans le champ de la jeunesse ont signé avec la conférence permanente une charte d'engagement »⁶¹.

⁵⁹ « Installation de la conférence régionale permanente de la jeunesse », France Antilles, 9 octobre 2013 (www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/installation-de-la-conference-regionale-permanente-de-la-jeunesse).

⁶⁰ KJG (Kolektif Jénès Gwadeloup) qui réunit associations, étudiants et jeunes leaders d'opinions.

⁶¹ Le collectif jeunesse ou KIG réunit « associations, étudiants et jeunes leaders d'opinions », voir *Des jeunes prennent leur destin en main*, France-Antilles, 19 juillet 2013, (www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/societe/des-jeunes-prennent-leur-destin-en-main-).

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative⁶²

Dans la mise en œuvre des actions du CIJ

Suivi des treize chantiers du CIJ

Dans le cadre du suivi du CIJ ont été mis en place par le bureau des actions territoriales et interministérielles (DJEPVA) un groupe de travail par chantier. Participent à ces groupes de travail, outre le ministère en charge de la jeunesse, le ou les ministères en charge de l'action dans le cadre du chantier, un ou des représentants du CNAJEP et du Forum français de la jeunesse.

Les membres des groupes de travail, et donc les associations de jeunes, sont destinataires des documents préparatoires comme des synthèses qu'ils sont invités à amender en tant que de besoin. Celles-ci sont intégrées quand elles font l'objet d'un accord général. S'il y a divergence, elles figurent dans le compte rendu en spécifiant qu'il s'agit de demandes des jeunes.

Dans le pilotage des actions DJEPVA

Sur l'action 38 « Encourager la participation des jeunes aux mouvements associatifs, politiques et syndicaux », la DJEPVA a échangé avec le FFJ sur le principe de la rubrique d'information sur l'engagement.

Sur le contenu de la rubrique du portail d'information sur l'engagement, elle a consulté Cotravail, le MRJC, Animafac, le RNJA, l'ANACEJ, la FAGE, la Ligue de l'enseignement.

La semaine de l'engagement a fait l'objet d'un travail avec des lycéens engagés, le CVL, le RNJA et la Ligue de l'enseignement⁶³.

Sur l'action 36 « Favoriser la reconnaissance et la valorisation des expériences associatives, syndicales et politiques, grâce à la capitalisation des acquis et à leur prise en compte dans le parcours scolaire et l'insertion professionnelle », un travail a été engagé sur l'articulation entre l'outil développé par Animafac et celui de la DJEPVA⁶⁴.

Le CNJ, les CDJSVA et la fusion CNEPJ/CNJ

Le bureau A2, bureau de l'initiative, des informations et de la participation des jeunes, a assuré le suivi des deux instances de participation mises en place en 1997 à l'initiative de Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports : CNJ et CDJ. Ces deux instances se trouvent de fait suspendues depuis 2010.

⁶² Entretien avec Isabelle Defrance, cheffe de bureau aux actions territoriales et aux actions interministérielles, Dominique Billet, cheffe du bureau de l'initiative, des informations et de la participation des jeunes et Chantal Bruneau, chargée de mission à la sous-direction à la jeunesse et à la vie associative, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, le jeudi 5 décembre 2013.

⁶³ Priorité jeunesse, « Préparation du comité interministériel de la jeunesse 2014. Bilan des mesures mises en œuvre », Fiches, actions 38.

⁶⁴ *Ibid.*, Fiche, action 36.

Les compétences du comité départemental de la jeunesse (CDJ) ont été reprises dans les conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA). Le Conseil national de la jeunesse (CNJ) était présidé par le ministre en charge de la jeunesse et comptait environ 180 membres, de 16 à 26 ans, issus, pour une moitié, des conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et pour l'autre moitié, de structures associatives, politiques ou syndicales nationales. Ses avis, travaux et propositions étaient régulièrement remis au ministre. Il s'en faisait ensuite le porte-parole auprès des cabinets ministériels ou autres instances de décision concernés.

Le CNEPJ

Le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse est destiné à émettre des avis et propositions :

- sur les demandes d'agrément présentées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire à caractère national, dans les conditions prévues à l'article 2 du décret du 22 avril 2002 susvisé ;
- sur les demandes d'habilitation présentées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées, pour dispenser la formation conduisant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs.

Présidé par le ministre chargé de la Jeunesse, il comprenait 17 représentants de l'État et 3 représentants des collectivités locales, dont un de l'Association des maires de France, un de l'Assemblée des départements de France et un de l'Association des régions de France. On comptait aussi 22 représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées sur le plan national et 2 représentants des fédérations sportives.

La Conférence nationale de la jeunesse

Le CIJ avait également envisagé la mise en place « tout au long de l'année [d']une Conférence nationale de la jeunesse composée de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations de jeunesse et d'éducation populaire (via le CNAJEP), d'organisations de jeunes (via le Forum français de la jeunesse), de représentants jeunes de moins de 30 ans, des associations ou syndicats de salariés ou d'employeurs, ainsi que des jeunes issus des missions locales ou des conseils de jeunes⁶⁵ ».

C'est là une alternative au CNJ et au CNEPJ. Le chantier à cette heure est resté en l'état.

La Charte des engagements réciproques

La Charte des engagements réciproques entre les associations, l'État et les collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre de la relance de la charte de 2011 et du développement du dialogue civil, et devrait être signée début 2014. La charte a vocation à être déclinée territorialement mais aussi par secteurs, les associations de jeunes notamment sont donc parties prenantes. Ce dossier est suivi par la sous-direction à la vie associative et à l'éducation populaire.

⁶⁵ CIJ, « Priorité jeunesse », 21 février 2010, p. 60.

Ministère délégué à la ville⁶⁶

Les habitants au cœur de la politique de la ville

Dans le cadre de la réforme engagée de la politique de la ville le ministère délégué à la ville privilégie aujourd'hui comme axe prioritaire de travail de mettre les habitants au cœur de cette politique⁶⁷. Il s'agit d'associer les habitants à la gouvernance de chaque contrat de ville, tant en amont au niveau du diagnostic que dans sa mise en œuvre, y compris dans ses dimensions financières, que dans son évaluation, dans une logique de co-construction.

Les jeunes dans la politique de la ville

Les jeunes représentent une partie importante de la population de ces quartiers ; ils sont donc naturellement appelés à participer à cette démarche.

Leur engagement dans le processus se heurte cependant à la faible présence des associations de jeunes dans ces quartiers. La nouvelle politique engagée s'appuiera sur les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. L'un des enjeux est de mieux associer les grands réseaux des mouvements de jeunesse à cette politique dans une démarche qui privilégie le retour au droit commun.

Par ailleurs, devrait être privilégié l'accès des jeunes à l'espace public, à travers le renforcement du soutien aux initiatives locales et aux médias de proximités en relation, sur ce volet, avec le ministère chargé de la culture. Une attention particulière est également accordée à la place des jeunes dans la gouvernance des associations intervenant dans les quartiers politiques de la ville ou gérant des équipements.

Au niveau national

Dans le cadre de la réforme du Conseil national des villes, il est envisagé de mettre en place un collège habitant et un collège association comprenant des représentants des associations de jeunes

⁶⁶ Entretien avec Sébastien Lime, conseiller droit commun au cabinet du Ministre délégué à la ville, le jeudi 10 décembre 2013.

⁶⁷ Voir le Rapport au Ministre délégué à la ville de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, « Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires », juillet 2013

Ministère délégué à la Famille⁶⁸

Deux initiatives entrant dans le champ de la mesure 41 (dialogue et participation des jeunes à l'espace public) ou de façon plus générale du chantier 12 (renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public).

La mise en place de la commission Enfance adolescence

À la demande du Premier ministre, la ministre de la Famille a installé le 3 décembre une commission Enfance et adolescence auprès du Commissariat général à la stratégie et la prospective (CGSP), à l'occasion du colloque « Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte ». Il s'agissait d'un engagement du Premier ministre dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, annoncé le 21 janvier dernier.

Cette commission est présidée par François de Singly, sociologue, et doit débiter ses travaux au mois de janvier afin de définir les contours d'une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Elle contribue au décloisonnement des politiques sectorielles attendu par tous les acteurs⁶⁹. Il est prévu dans ce cadre que les jeunes soient associés aux travaux, comme le demande explicitement la lettre de mission du Premier ministre au commissaire général à la stratégie et à la prospective⁷⁰. Le dispositif de consultation et de concertation se met en place dans les termes suivants : « 1/ Permettre à l'ensemble des enfants et des adolescents qui le souhaitent d'apporter point de vue et contributions. 2/ Prendre, à tout moment des travaux de [la] commission, les préoccupations des premiers concernés 3/ Offrir des espaces de débat et de discussion sur la constitution de la stratégie pour l'enfance et l'adolescence 4/ Vérifier qu'aucune préoccupation centrale des enfants et des adolescents n'est omise.

Afin de remplir ces différents objectifs, la commission :

- s'assurera de la présence de jeunes au sein de la commission ;
- développera des espaces de discussion dans les établissements scolaires (10 classes, dans 10 établissements diversifiés sur le plan du niveau, du type d'établissement, de la localisation) ;
- constituera des focus groupes : 10 entretiens de groupes de 3 personnes (choix d'enfants et d'adolescents selon un panel représentant une certaine diversité de profils [CSP, territoires, etc.]). Ces entretiens devraient permettre de repérer les thèmes de préoccupations des jeunes, de tester auprès d'eux les constats établis par la commission et de mesurer leur intérêt pour les pans de politique qu'il sera proposé de réformer⁷¹. »

Élaboration de la proposition de loi sur la famille

Le ministère a financé dans le cadre de l'élaboration de la Loi famille une enquête de l'UNICEF auprès des 6-18 ans auprès de dix mille personnes. Pour les plus jeunes, ce sont les parents qui renseignaient l'enquête à partir des réponses de leurs enfants ou les enseignants avec leurs élèves.

⁶⁸ Entretien avec Nour Cressia et Sylvain Lemoine, conseillers au cabinet de la ministre, le jeudi 19 décembre 2013.

⁶⁹ Voir le communiqué de presse « Lancement des travaux de la commission « enfance et adolescence » <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/lancement-des-travaux-de-la,16754.html>

⁷⁰ Le Premier ministre à Monsieur le commissaire général à la stratégie et à la prospective, Paris le 6 novembre 2013

⁷¹ Renseignements transmis par Marie-Cécile Naves co-rapporteuse de la commission

Les résultats de cette enquête ont été pris en compte dans la proposition de loi, notamment dans le sens du renforcement du droit des enfants. Quatre groupes de travail ont également été mis en place sur les quatre grandes thématiques abordées dans la proposition de loi. Les syndicats lycéens et l'ANACEJ ont été consultés, notamment sur la question des « nouveaux droits de l'enfant ».

Ministère délégué aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique

Les assises de l'entrepreneuriat⁷²

Dans le cadre des assises de l'entrepreneuriat lancées en janvier 2013 et qui se sont tenues en avril de la même année, la jeunesse a été l'une des huit thématiques qui ont fait l'objet d'un groupe de travail. L'ensemble de la démarche a reposé sur la participation citoyenne à travers notamment l'appel à contribution en ligne. Six cents contributions ont été recueillies. Des ces assises sont sorties un certain nombre de préconisations dont plusieurs concernent l'entrepreneuriat jeune.

Si les jeunes ont été une préoccupation importante des assises, ils n'ont pas été désignés explicitement comme cible de l'interlocution. Un séminaire fin décembre avec le Forum français de la jeunesse, les missions locales et le CRESS devait être consacré à la présentation des conclusions des assises et à la mise en œuvre de ses préconisations plus particulièrement destinées aux jeunes.

Le projet PEPITE (Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat)

Ce projet porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère délégué aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations. L'appel à projets PEPITE vise à généraliser la diffusion de la culture entrepreneuriale et d'innovation auprès des jeunes dans l'enseignement supérieur et à favoriser le passage à l'acte des étudiants et jeunes diplômés désireux d'entreprendre. Ce projet prend de fait la suite des Pôles de l'entrepreneuriat étudiant (PEE) lancés en 2009 et plus particulièrement de l'appel à projet lancé en juin 2010 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Dans ce cadre, un comité de pilotage doit être mis en place associant les organisations de jeunes et pas seulement les représentants des jeunes entrepreneurs. Cinq groupes de travail devraient être mis en place : école de l'entrepreneuriat, sécurisation des parcours, fidélisation des jeunes diplômés dans les entreprises, transmission d'entreprise à des jeunes, entreprises de l'économie sociale et solidaire.

⁷² www.google.fr/#q=assises+de+l%27entrepreneuriat&safe=off et www.redressement-productif.gouv.fr/cloture-assises-de-l-entrepreneuriat

ANNEXE 3. FICHES PAR ASSOCIATION DE JEUNES, MOUVEMENT DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE ET COORDINATION

Le Forum français de la jeunesse (FFJ)⁷³

LE FFJ en tant que regroupement d'associations de jeunes a été engagé à différents niveaux par de nombreux départements ministériels dans une démarche d'interlocution.

Dans le cadre du CIJ

Le FFJ a été associé aux bilans autour des différents chantiers mis en place par la DJEPVA à l'exception du chantier n°1 portant sur l'orientation. Par ordre chronologique, à l'exception du chantier 10, il a participé aux chantiers suivants avec :

Chantier 11. Engagement : Animafac, UNEF, MRJC et FAGE

Chantier 7. Réinsertion jeunes détenus : UNEF et SGL

Chantier 8. Accès sport, culture, art, audiovisuel, numérique : SGL et FAGE

Chantier 9. Culture numérique et métiers liés à Internet : SGL et FAGE

Chantier 6. Insertion sociale et professionnelle : Animafac et MRJC

Chantier 5. Accès à l'emploi : UNEF et FAGE

Chantier 4. Logement : UNEF, FAGE, Jeunes radicaux de gauche

Chantier 12. Espace public : Animafac, MRJC, FAGE

Chantier 3. Santé et prévention : UNEF, FAGE, Jeunes radicaux de gauche

Chantier 13. Rapport aux institutions : UNEF, MRJC, FAGE

Chantier 2. Réussite éducative et décrochage : FAGE et UNEF

Sur le chantier 10, il a été associé à travers le comité des opérateurs de la mobilité européenne et internationale.

Dix huit personnes différentes ont participé à ces réunions, pour certaines à plusieurs reprises, et six organisations du FFJ sur dix-neuf.

Bilan

Le FFJ n'a pas encore tiré de bilan commun pour le moment, mais apprécie la large ouverture qui lui a été faite à travers la mise en place du CIJ et considère que c'est une avancée.

Il regrette cependant :

- le manque d'information et de documents en amont de ces réunions et de se voir parfois amener à traiter de questions sur lesquelles ils n'avaient rien ;

⁷³ Entretien avec Janie Morice, déléguée nationale du Forum français de la jeunesse (FFJ), le mercredi 18 décembre 2013.

- le fait que la procédure arrêtée par la DJEPVA visant à ce que tous les échanges avec le FFJ passe par la coordonnatrice n'ait pas toujours été respectée ;
- des délais de convocation souvent trop courts ;
- les délais trop court pour le retour des synthèses ne permettant pas souvent à leurs membres de réagir.

Au delà, il regrette de ne pas avoir été plus étroitement associé à la mise en place des mesures et qu'il n'y ait pas eu d'échange autour de son avis n°2 « De nouvelles politiques en direction de la jeunesse » qui faisait un certain nombre de propositions qu'ils ont pourtant présentées dès février 2013 et avant la tenue du CIJ. Ce n'est qu'en septembre-octobre qu'ils ont été à nouveau contactés. Le FFJ aurait aimé avoir un retour par rapport à ses propositions et être sollicité en amont sur les différentes mesures proposées, de même que sur leur mise en place et pas seulement pour un bilan. Il considère en outre que les délais d'invitation sont trop courts pour des responsables associatifs qui sont par ailleurs lycéens, étudiants, salariés non permanents de leurs associations. Pour mémoire, le FFJ n'a qu'un permanent.

Le FFJ considère comme un progrès d'avoir été intégré à la préparation de la Conférence jeunesse et espère être entendu quant à la définition du plan d'action 2014.

Il demande :

- une réunion technique avec la DJEPVA pour recaler le fonctionnement des groupes de suivi et les procédures et souligne l'importance d'avoir un interlocuteur unique ;
- à être associé aussi bien en amont de l'élaboration des mesures du CIJ que pendant sa mise en place et pour l'évaluation.

Hors comité interministériel à la jeunesse

Le FFJ apprécie la dynamique ouverte par le CIJ et de se trouver investi par différents départements ministériels au delà du CIJ. Il y a là une vraie dynamique :

- a été associé par le ministère du logement sur la garantie universelle des loyers ;
- a été contacté par le ministère des PME pour les assises de l'entrepreneuriat ;
- a été auditionné par le ministère de la Famille sur les conditions de la pré-majorité et du vote des jeunes ;
- a été contacté par le ministère de la Réussite éducative sur l'acte II de la vie lycéenne.

Il est cependant toujours en attente d'une réponse de la ministre de la Santé à propos de son avis sur la santé présenté en juin 2013, qui les a renvoyés à la ministre de la Famille, qui s'est, elle, déclarée non compétente sur la plupart des points soulevés dans l'avis. Le FFJ attend d'être reconnu comme interlocuteur sur l'ensemble des thématiques jeunesse et plus particulièrement sur celles qui entrent dans le champ des associations qui le composent.

Conclusions

Que ses propositions communes soient entendues et intégrées dans les actions gouvernementales. Que soit mise en œuvre une procédure qui les associe tout au long du processus : élaboration, mise en œuvre et évaluation.

Être associé à l'élaboration du référentiel « État exemplaire » annoncé par le CIJ, qui devrait lui aussi faire l'objet d'une véritable co-construction.

Le CNAJEP⁷⁴

Le CNAJEP, en tant que coordination de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, et non association de jeunes, occupe naturellement une position spécifique dans les dispositifs d'interlocution avec les jeunes. Le CNAJEP constate qu'il a été souvent sollicité pour mobiliser des jeunes de son réseau, ce qui ne correspond pas à son mode de fonctionnement et se heurte aux limites des ressources dont il dispose.

Il exprime son sentiment sur le fait que souvent il y a un peu de « jeunisme » dans la façon dont il est sollicité. Il n'est pas pris en compte comme le Forum français de la jeunesse qui semble plus sollicité dans une logique de co-construction, alors que le CNAJEP serait surtout utilisé pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions.

Il aimerait être entendu comme partie prenante en tant que coordination de mouvements associatifs intervenant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire et regroupant des jeunes. Le CNAJEP souligne qu'en tant que tel il a une légitimité à entrer dans des dispositifs d'interlocution avec les jeunes.

Le CNAJEP se réjouit cependant d'être reconnu comme un partenaire par le ministère, d'être reçu par le ministre, son cabinet...

Enjeux et limites du processus engagé

Le CNAJEP souligne la perception qu'il a d'une réelle volonté de travailler ensemble dans le cadre de la mise en œuvre des différents chantiers du CIJ en insistant cependant sur deux difficultés :

- L'absence d'un cadre formel, structuré, de cadre de concertation institué et institutionnalisé en l'absence de la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse et de la mise en place de la Conférence nationale jeunesse. Les espaces existants comme le CNEPJ ne fonctionnent plus et par ailleurs ce n'est pas leur fonction.
- Difficultés pour le CNAJEP quand il est sollicité à comprendre le niveau de concertation dans lequel on l'implique : relais d'information auprès de ses membres, consultation pour avis, prise en compte de l'avis, co-construction. L'exemple de la concertation engagée par la DGEFP autour de la garantie jeunesse est pris comme exemple. Le CNAJEP pensait qu'il s'agissait de co-construire et que le cadre donné pouvait bouger ; il constate qu'en fait rien n'a été modifié, ce qui le met dans une posture difficile.

Le CNAJEP a fait cependant le choix d'une attitude générale bienveillante face à cette démarche estimant l'ouverture positive. Cependant, si les conditions d'une réelle concertation ne sont pas réunies, cela risque d'hypothéquer la qualité des contributions pour l'État. « La porte est ouverte. Nous avons décidé d'y aller. Si nous sommes utilisés comme caution plus que comme contributeur cela modifie le sens, la portée et la dynamique du processus de participation. »

Les chantiers du CIJ

Le CNAJEP a été consulté par le ministère chargé de la jeunesse, en amont, notamment pour contribuer à l'élaboration de la feuille de route à travers le questionnaire proposé à l'automne 2012. C'est une attention appréciée par le CNAJEP.

⁷⁴ Entretien avec Benoit Mychak, le jeudi 19 décembre 2013.

Sur les différents chantiers et actions du CIJ

Les emplois d'avenir : le CNAJEP a été sollicité pour mobiliser ses membres quant à la mise en œuvre de la mesure.

La garantie jeune : le CNAJEP a été associé au groupe de travail mis en place par la DGEFP au même titre que la FFJ, la FNARS, l'UNML, vraisemblablement dans le prolongement de la plateforme « Pour un big bang des politiques de jeunesse ». Le CNAJEP regrette qu'un cadre ait été posé d'emblée, sans possibilité de le faire bouger.

La mobilité : le CNAJEP considère qu'il a été bien associé au dossier piloté par la DJEPVA. Il participe au comité permanent des opérateurs comme le FFJ. Il considère que c'est un véritable cadre de travail à travers la mise en place des cinq groupes thématiques. Il co-anime l'un de ces groupes dédié à la valorisation et à la reconnaissance des acquis de l'expérience. Le FFJ co-anime également un groupe, celui dédié à l'élargissement à de nouveaux publics. La concertation est positive. « Les groupes de travail enclenchent une dynamique et nous sommes considérés comme des acteurs, ce qui nous permet de jouer pleinement et de façon légitime notre rôle de relais et de mobilisation auprès de nos membres. »

La santé : le CNAJEP a été sollicité par le ministère de la Santé en amont de la journée du 6 décembre pour participer à la constitution du comité d'orientation jeune. Le CNAJEP n'a pu répondre à cette demande. Il est de façon générale peu mobilisé sur les questions de santé et on lui demandait surtout de trouver des jeunes pour le comité d'orientation « qui ne soient pas porteurs d'une parole collective », ce qui ne correspond pas à la conception qu'a le CNAJEP de l'interlocution avec les jeunes.

L'emploi et la sécurisation des parcours : le CNAJEP a été associé au groupe de travail sur la mise en place de la « garantie jeune » par la DGEFP (ministère du travail) aux côtés des missions locales, de la FNARS, du FFJ et du MRJC, soit cinq jeunes pour un groupe de travail d'une cinquantaine de personnes.

L'orientation des jeunes : le CNAJEP n'a été associé qu'indirectement à ce chantier en tant que membre du CA du CIDJ et de son bureau, mais dans le tour de table pèse peu sur les décisions.

Le suivi des chantiers du CIJ : le CNAJEP a également été sollicité par la DJEPVA pour les réunions de suivi de chantiers sans toujours pouvoir y répondre ou choisir d'y répondre faute de compétences ou de moyens mobilisables et parfois de convocations trop tardives, ou encore du fait que sur certains chantiers il n'y a pas eu de sollicitation en amont. Le CNAJEP considère n'avoir été réellement investi ou s'être investi que sur les chantiers 5, 5 et 10 (accès des jeunes à l'emploi, sécurisation des parcours d'insertion et mobilités européennes et internationales).

Les indicateurs : consultation par l'INJEP, en charge de la mise en place des indicateurs, pour contribuer à la conception des indicateurs.

La déclinaison territoriale : le CNAJEP estime que les jalons ont été posés, un feuille de route arrêtée au niveau national mais que ça bloque au niveau territorial. Si le CNAJEP est bien pris en compte au niveau national, ce n'est pas le cas pour les CRAJEP au niveau régional. Il y a un manque de lisibilité quant à la déclinaison du CIJ au niveau régional et à la place que l'on y fait aux jeunes : question de l'articulation entre les CAR, la conférence

territoriale de l'action publique envisagée dans le cadre de la décentralisation, la conférence territoriale jeunesse envisagée dans le cadre du CIJ et la conférence jeunesse telle que la conçoit l'ARF.

La concertation avec des instances ministérielles au delà du CIJ

Le CNAJEP a également été associé à une série d'initiatives ministérielles ou mieux associé à un certain nombre d'institutions entrant dans le périmètre de différents ministères dans l'esprit de la mesure 41.

Le partenariat avec l'INJEP : depuis deux ou trois ans ont été enclenchées avec l'INJEP de bonnes relations de travail avec une vraie vigilance quand à la présence du CNAJEP.

La modernisation de l'administration publique (MAP) : le CNAJEP a été entendu dès l'été 2012 sur cette question et au 1^{er} trimestre 2013 a rencontré le SGMAP qui lui a présenté les différents scénarios envisagés quant à la restructuration du ministère, de l'Agence du service civique, de l'INJEP et du PEJA.

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) : un représentant du CNAJEP siège au CNTE. IL est associé à la conférence environnementale et aux tables rondes. Pour le CNAJEP, il y a une meilleure prise en compte des problématiques jeunesse et éducatives. L'obtention d'une place pour le FFEDD (collectif français pour l'éducation et le développement durable) est considérée dans ce sens comme un succès.

Politique de la ville : le CNAJEP a été associé à la concertation autour de la réforme de la politique de la ville lancée par François Lamy. Il a participé aux plénières, contribué au cahier d'acteurs.

Personnes âgées : sollicité par la ministre pour participer au dispositif Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées), le CNAJEP estime qu'il n'a pas réussi à s'inscrire dans la dynamique. Il était censé représenter le volet jeune du dispositif.

Conclusions

De façon globale, le CNAJEP constate que la définition d'une priorité jeunesse et d'un chantier « inscription de la jeunesse dans l'espace public » a fait bouger les différents acteurs avec cependant un « risque que cela procède d'un effet de mode sans qu'il y ait chez les différents acteurs une véritable compréhension des enjeux et des modalités, au delà du constat "il faut mettre des jeunes parce que c'est important" ».

Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL)⁷⁵

La FIDL se définit comme syndicat lycéen qui s'intéresse donc à tout ce qui concerne le lycée et les lycéens en général. La FIDL se considère comme bien consultée par le ministère de l'Éducation nationale notamment à travers le délégué national à la vie lycéenne. Avec les autres ministères, la FIDL a très peu de relations mais est reçue quand elle le demande. Elle estime cependant que, si elle est écoutée, elle n'est pas toujours entendue. Les représentants de la FIDL insistent sur trois dossiers sur lesquels ils ont été associés ou aimeraient vraiment être associés.

La campagne contre le harcèlement à l'école

Dans le cadre de cette campagne, la FIDL a été consultée. Le ministère leur a présenté des actions sur lesquelles la FIDL a donné son avis. Elle a également fait des propositions. Certaines ont été prises en compte notamment sur les modalités de mise en œuvre pour lesquelles la FIDL a proposé que les formations soient faites par les lycéens eux-mêmes.

La mise en place de l'acte II de la vie lycéenne

La FIDL a été consultée pour le rapport et estime commencer à être entendue.

La refondation de l'école

La FIDL a été consultée sur la refondation de l'école, a participé à des groupes de travail en 2012. Elle souligne que la refondation pour le lycée n'a pas encore été engagée et qu'elle a de nombreuses propositions :

- revalorisation de certaines filières en particulier professionnelles ;
- relance de la semaine d'éducation contre le racisme ;
- accès de tous au numérique et développement de celui-ci comme outil pédagogique.

⁷⁵ Entretien avec Julie Chilowicz, secrétaire générale, le jeudi 19 décembre 2013.

Union nationale des étudiants de France (UNEF)⁷⁶

Le comité interministériel de la jeunesse

L'UNEF considère comme tout à fait positif d'avoir été associée aux réunions de suivi sur l'ensemble des chantiers par la DJEPVA à travers le FFJ, et d'être impliquée dans le suivi des avancées. Elle espère être entendue sur les priorités de chacun des chantiers. Elle regrette pour certains d'entre eux la lenteur dans la mise en œuvre, notamment pour ce qui est du dossier participation des jeunes aux CESER. L'UNEF regrette à ce sujet qu'il n'y ait pas eu d'obligation, que n'aient pas été créés des collèges jeunes et que les mandats n'aient pas été raccourcis. L'UNEF aujourd'hui n'est représentée à travers le 4^e collège (personnalités) que dans huit CESER, dont quatre où elle partage le siège. Si, par ailleurs, les autres collèges ont été légèrement rajeunis, il n'y a toujours pas de véritable prise en compte des associations de jeunes. L'exemple donné au niveau national par le CESE avec la mise en place d'un groupe « jeunes » met en évidence le caractère tout à fait légitime de cette démarche. La composition des CESER devrait faire l'objet d'une véritable réforme.

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Il y a une véritable interlocution fondée sur la légitimité qu'elle puise notamment des élections qui lui permettent d'être un interlocuteur légitime.

L'UNEF exprime sa satisfaction sur la façon dont la réforme des aides sociales (bourses) a été menée mais regrette qu'il n'y ait pas eu plus de communication autour de cette question. Elle est plus réticente quant à la façon dont la réforme des diplômes a été conduite et considère que ce sont surtout les présidents d'université qui ont été entendus. De façon plus générale, l'UNEF pense que quand elle a besoin d'être reçue elle l'est, qu'elle est écoutée mais pas toujours entendue.

Ministère chargé du logement

L'UNEF souligne qu'avec le ministère chargé du logement les rapports sont bons, qu'il y a une vraie volonté de travailler avec la jeunesse, attitude que l'on retrouve plus rarement dans les autres ministères. Les trois séances de travail sur la garantie universelle des loyers ont été appréciées avec de véritables avancées. Parallèlement ont pu être menées des discussions sur la situation spécifique des étudiants. De même a été souligné le choix du ministère de participer au collectif national de rentrée sur le logement étudiant.

Ministère chargé de la jeunesse

L'UNEF considère qu'elle travaille également bien avec ce ministère, qu'il y a des rendez-vous réguliers, qu'elle le croise dans de nombreux cadres et qu'il existe une véritable volonté de prendre en compte son avis : « Avec le ministère de la jeunesse il n'y a pas seulement une écoute mais un véritable travail de co-construction. »

Ministère chargé du travail

⁷⁶ Entretien avec Vincent Bordenave, délégué général de l'UNEF, le jeudi 19 décembre 2013.

L'UNEF considère que ce ministère n'a pas joué le jeu notamment avec la suppression de l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (AFIJ) et qu'on « l'a fait tourner en rond », que l'on a traité la question du reclassement des salariés sans même en prévenir le président. L'UNEF sur ce dossier attend :

- le reclassement des personnels ;
- la continuité dans le suivi des étudiants pris en charge par l'AFIJ ;
- l'intégration des organisations étudiantes à un cadre de décision concernant la question de l'emploi des jeunes.

L'UNEF sur l'ensemble de ces questions attend une réponse, estime de façon plus générale qu'elle doit être entendue sur la question de l'emploi des jeunes et regrette que le seul cadre existant dans ce champ ait été supprimé.

Ministère chargé de la santé

L'UNEF considère ses relations avec le ministère chargé de la santé comme difficiles, notamment sur le dossier de la LMDE dont ils sont administrateurs. Malgré les difficultés que celle-ci rencontre, ils n'ont jamais pu rencontrer la ministre et ont des difficultés à rencontrer son cabinet. Même observation concernant le dossier des retraites, des difficultés demeurent à se faire entendre, à la différence de l'Elysée.

Pour le dossier santé jeune, l'UNEF apprécie d'avoir été intégré au processus de la conférence et au groupe qui a rédigé le cahier d'acteurs. Elle trouve cependant scandaleux que dans le cadre du processus de la conférence, l'on ait interdit aux membres de l'UNEF de parler au nom de leur organisation. Il n'y a pas de véritable prise en compte des organisations, explique l'UNEF.

Les autres ministères

Culture : très peu de relations.

Justice : la ministre a participé à notre conférence à Nanterre.

Intérieur : le cabinet du ministre a écouté l'UNEF sur l'affaire Leonarda.

Agriculture : aucune relation.

Affaires étrangères : une rencontre avec le FFJ alors que l'UNEF est investie dans plusieurs réseaux internationaux. Absence de tout interlocuteur fléché.

Budget : un rendez-vous. Aimerais pouvoir le rencontrer plus souvent du fait de son importance stratégique.

Économie sociale et solidaire : Rencontres dans différents cadres.

Premier ministre : C'est un peu difficile. Peu de rendez-vous en tant que tels.

Présidence de la République : Un rendez-vous, difficile à obtenir, avec le Président de la République et un sur les retraites avec le cabinet.

Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)⁷⁷

L'ANACEJ a été sollicitée soit comme réseau mobilisant de nombreux jeunes engagés dans des dispositifs de participation au niveau territorial (communes, départements, régions), soit comme réseau expert en matière de participation des jeunes par trois ministères : Education nationale dont Réussite éducative, Famille et Santé.

Réussite éducative et Éducation nationale

L'ANACEJ a été sollicitée, le 20 décembre, pour participer à la table ronde sur l'engagement lycéen avec d'autres mouvements de jeunesse et d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement et le Réseau national des juniors associations (RNJA) avec des associations de jeunes : UNL, MJS, Jeunes pop, Jeunes radicaux. Aucune nouvelle date n'a été arrêtée. En amont l'ensemble de ces organisations avaient été entendues.

L'ANACEJ, également associée au groupe de travail sur la justice scolaire (voir le site Climat scolaire : www.cndp.fr/climatscolaire/ et le guide en cours *Pour une justice scolaire « restaurative » et préventive*) et auditionnée sur la question du harcèlement, a transmis des informations au groupe et des « bonnes pratiques ».

Ministère chargé de la famille

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi famille, l'ANACEJ :

- a été reçue par la ministre et deux conseillers sur la question des nouveaux droits pour les enfants ;
- a été auditionnée par la commission en charge de ce dossier présidée par Jean-Pierre Rosenczweig.

Ministère chargé de la santé

Deux jeunes du réseau ANACEJ ont été associés en amont de la conférence du 7 décembre aux travaux du groupe qui a préparé le cahier d'acteurs : Ambrine Wiart du conseil de jeunes de Saint-André les Lille et Hemza Beladjeri du conseil de jeunes d'Amiens. Leur bilan a été réalisé avec Marie-Pierre Pernette, déléguée nationale adjointe de l'ANACEJ.

Points forts :

- voir que le résultat du travail de groupe était pertinent et qu'il a interpellé les personnes présentes ;
- l'occasion de discuter avec les professionnels qui vivent les problèmes du système de santé au quotidien ;
- de riches échanges lors de chaque intervention, ce qui est la preuve que le sujet touche des gens et que nous avons donc une mission à accomplir ;
- la diffusion du cahier des acteurs qui retrace tout le travail effectué par le groupe ;
- une bonne préparation avant le débat ; les organisateurs étaient à l'écoute de chacun des jeunes.
- un cadre agréable et qui donne de l'importance au débat.

⁷⁷ Entretien avec Frederik Pairault, délégué national de l'ANACEJ et Marie-Pierre Pernette, déléguée nationale adjointe de l'ANACEJ, le mardi 7 janvier 2014.

Points à améliorer :

- Préparer davantage le public, notamment les lycéens au débat, leur expliquer pourquoi ils sont présents et en quoi la thématique est importante pour eux.
- Développer d'une autre façon l'interaction sur internet bien que l'idée des « like » soit pertinente.
- Prévoir un temps informel après le débat de façon à échanger davantage avec le public.

Remarques générales

L'ANACEJ insiste sur deux points :

- le fait qu'à cette heure aucune déclinaison territoriale de la démarche nationale n'est annoncée malgré une forte attente des collectivités : conseils régionaux, conseils généraux et grandes villes ;
- au niveau national, l'association a le sentiment d'être sollicitée au coup par coup, de façon ponctuelle, sans qu'il y ait une véritable logique.

Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)⁷⁸

Pour l'AFEV il n'y a pas de véritable logique de co-construction engagée. Des ministères cependant sont attentifs, à l'écoute, disponibles et disposés favorablement en règle générale.

L'AFEV a été peu sollicitée en dehors des dossiers sur lesquels elle est en général consultée, mais jamais vraiment comme réseau en relation très étroite avec des milliers de jeunes résidant dans des quartiers populaires. En effet, elle n'intervient pas seulement sur des questions d'éducation mais aussi sur celles du logement (CAPS : colocation à projets solidaires), des médias d'expression jeune (blog ZEP : zone d'expression prioritaire) menée avec le magazine *L'étudiant* et l'émission de radio *Périphéries* (France Inter, Édouard Zambeaux), et soutient l'engagement dans les quartiers populaires.

Ministre déléguée à la Réussite éducative

L'AFEV a été associée à la préparation de la journée de la Réussite éducative et a participé au comité de pilotage en tant que membre du CAPE (Coordination des associations partenaires de l'école : FCPE, ANARE, Ligue de l'enseignement, ANDEV, Villes éducatrices...) et continue à siéger au comité de pilotage qui, par ailleurs, ne comprend pas de représentants jeunes.

L'AFEV a également été associée à l'élaboration de la Charte de la réussite éducative.

Ministère de l'Éducation nationale

L'AFEV participe au conseil consultatif des ESPE au titre du CAPE. Le conseil est composé de trois collèges : personnalités, institutions et syndicats.

L'AFEV a également été associée dans trois académies aux assises sur la géographie prioritaire de l'École (Bordeaux, Toulouse, Nord-Pas de Calais).

Ministère délégué à la Ville

L'AFEV a rencontré à deux reprises le président de la République et le ministre pour faire des propositions autour de la mise en œuvre d'une politique en direction des banlieues avec dix autres associations qui interviennent dans ce champ (Tactikcollectif, Graine de France, Mozaïk RH, Charte de la diversité, Hip-hop citoyen, DACP, Presse & Cité ; AC lefeu et Le Rocher). Ces réunions ont été suivies d'une rencontre avec le ministre et d'une rencontre avec son cabinet. Elles ont débouché sur une série de propositions de mesures d'action, au nombre d'une vingtaine portant sur emploi et entreprise, emploi et entrepreneuriat, éducation, média/ culture / diversité, relations citoyens-police, *empowerment* et vivre ensemble. L'ensemble des associations restent dans l'attente de la mise en œuvre de ces propositions qui avaient reçu un écho tout à fait favorable et qu'elles pensaient engagées.

⁷⁸ Entretien avec Thibault Renaudin, directeur national de l'AFEV, le jeudi 9 janvier 2014.

Animafac⁷⁹

Animafac, réseau national d'associations étudiantes visant à promouvoir l'engagement associatif à et accompagner les bénévoles étudiants dans la réalisation de leurs projets a été surtout associée à travers le FFJ. Elle a partout rencontré une administration attentive. Historiquement, son partenaire privilégié est le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Avec ce ministère a été engagé un travail sur les consultations étudiantes. Animafac a produit une note sur l'opportunité d'organiser des consultations étudiantes au sein des universités, envoyée au cabinet. Ce dernier a rapidement réagi en organisant un premier rendez-vous. À la suite de quoi, le cabinet va impulser l'organisation d'une réunion plus large courant janvier (Animafac, le cabinet, la DGESIP et la CPU) pour travailler à la concrétisation opérationnelle de cette idée.

En ce qui concerne les groupes de travail mis en place par le ministère par chantier, Animafac, pour ceux auxquels elle a participé (chantier 12 et chantier 13), a trouvé que les délais de convocation étaient trop courts, regrette qu'il n'y ait pas eu de véritable ordre du jour et surtout de documents préparatoires, et aimerait que l'on s'attache plus à travailler sur les perspectives.

⁷⁹ Entretien avec Coline Vanneroy, déléguée générale d'Animafac, le jeudi 9 janvier 2014.

ANNEXE 4. LETTRE DE MISSION



L'Observatoire
DE LA JEUNESSE
ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Institut national de la jeunesse
et de l'éducation populaire

Paris, le 22 novembre 2013

Le directeur de l'Institut national de la jeunesse
et de l'éducation populaire

Références :
OT/FL n° 2013-220
Affaire suivie par :
Francine Labadie
Tél. : 01 70 98 94 10
Courriel : labadie@injep.fr

Objet : état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes dans les départements ministériels

Monsieur,

Comme vous le savez, le décret du 26 janvier 2010 relatif aux missions et à l'organisation de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a confié à l'établissement public national, placé sous la tutelle du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative une mission d'observation et d'analyse des pratiques et des attentes des jeunes, et des politiques publiques et actions qui leurs sont destinées. Dans ce cadre, l'INJEP peut être amené à mettre en œuvre à la demande de la ministre des programmes spécifiques d'études.

Le plan d'action « Priorité Jeunesse » issu du comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 s'est fixé comme objectif, dans le cadre du chantier 12, de renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public. Il s'agit, dans la perspective du renouvellement de la vie démocratique, d'encourager et de soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent.

Parmi les actions relevant de cette mesure prioritaire, l'action 41 prévoit la réalisation d'un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public. Ce dernier servira de base pour l'élaboration d'un référentiel « Etat exemplaire » en concertation avec les acteurs des politiques de jeunesse et de l'action éducative.

La ministre a souhaité confier cet état des lieux à l'INJEP.

Connaissant votre expertise sur le sujet et votre longue expérience de cette thématique notamment dans le cadre de vos fonctions antérieures à l'INJEP, j'ai souhaité vous missionner sur ce sujet.



Etablissement public sous tutelle de
la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr
Siret : 197 830 383 000 26

En vue de réaliser cet état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public au niveau des départements ministériels, il vous est d'abord demandé de recenser les dispositifs et les modalités mis en place dans les ministères pour dialoguer, consulter, ou associer les jeunes à la prise de décision publique. Au-delà de la diversité des objectifs poursuivis, ces modes d'interlocution prennent des formes multiples : certains relevant d'un système de représentation formel, d'autres d'un dialogué institué avec les usagers ou d'un processus d'évaluation, enfin d'approches plus informelles liées au lancement de dispositifs d'action publique ou à l'organisation d'une manifestation...

Partant, vous procéderez à une analyse des pratiques recensées pour en dégager une typologie et identifier des approches exemplaires.

Enfin, vous essayerez de dégager des recommandations en vue de l'élaboration ultérieure du référentiel « Etat exemplaire ».

Pour assurer cette mission, vous pourrez prendre appui sur l'INJEP, à la fois la mission Observation et Evaluation, que coordonne Francine Labadie, et le centre de ressources animé par Isabelle Fiévet, mais aussi sur les informations détenues par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

La réalisation de l'état des lieux donnera lieu à l'analyse des documents disponibles dans les départements ministériels, ainsi qu'à la réalisation d'entretiens auprès de personnes en charge des dispositifs d'interlocution.

Cette lettre de mission doit vous faciliter vos contacts. Elle sera transmise pour information aux correspondants ministériels et Cabinet du CIJ afin qu'ils vous réservent le meilleur accueil.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments ainsi que mes remerciements renouvelés d'avoir bien voulu accepter cette mission.



Olivier TOCHE
Directeur

Monsieur Jean-Claude RICHEZ
69, avenue Foch
78400 CHATOU



Etablissement public sous tutelle de
la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13 – Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr
Siret : 197 830 383 000 26

ANNEXE 5. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Ministères et établissements publics

Armanet Alix, Agence du service civique.

Beseme Marianne, mission de la langue française et de l'éducation, ministère des Affaires étrangères.

Bessaha Alain, conseiller jeunesse, cabinet de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Billet Dominique, cheffe du bureau de l'initiative, des informations et de la participation des jeunes, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (MSJEPVA)

Bruneau Chantal, chargée de mission à la sous-direction à la jeunesse et à la vie associative, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), MSJEPVA .

Chayata Sami, chargé de mission (DIHAL), délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abris ou mal logées.

Chevandier Thomas, conseiller parlementaire conseiller en charge de la vie lycéenne, de la prévention de l'illettrisme et de la lutte contre l'absentéisme, cabinet de la ministre déléguée à la Réussite éducative.

Cinget Anne, chargée de mission (DIHAL), délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement des personnes sans abris ou mal logées

Cressia Nur, conseillers au cabinet de la ministre déléguée chargée de la Famille.

De Longueau Jean Yves, sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Defrance Isabelle, cheffe du bureau des actions territoriales et des actions interministérielles, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), MSJEPVA.

Fritsch Ghislaine, cheffe de bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Éducation nationale.

Hemery Emmanuel, chef de bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion, direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Kamil Isabelle, ministère chargé du Logement, DHUP, cheffe du bureau politique sociale du logement.

Lair Sandrine, cheffe du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des enfants handicapés, ministère de l'Éducation nationale.

Lemoine Sylvain, conseillers au cabinet la ministre déléguée chargée de la Famille.

Lime Sébastien, conseiller droit commun au cabinet du ministre délégué chargé de la Ville.

Mazoyer Kevin, adjoint au chef de bureau des élections et des études politiques, bureau des élections, ministère de l'Intérieur.

Merle Nicolas, chargé de mission culture jeunesse, direction de l'éducation et du développement artistique et culturel, secrétariat général ministère de la Culture et de la Communication.

Michon Anne Laure, Premier ministre, secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) .

Ortusi Laura, conseillère chargée du pilotage de la politique en matière d'orientation, du décrochage scolaire et des relations interministérielles, cabinet de la ministre déléguée chargée de la Réussite éducative.

Ouanas Héléne, sous-directrice du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'insertion, ministère de l'Éducation nationale.

Peresson Anna, mission insertion des jeunes, direction générale de l'emploi et de la formation, ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Perez Pierre, secrétaire général de la délégation aux usages d'Internet (DUI) .

Queyla Jean Luc, chef de bureau des sapeurs pompiers volontaires.

Turet Amélie, chargée de mission à la délégation aux usages d'Internet (DUI) .

Vincent Philippe, sous-directeur des politiques de formation et d'éducation, direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Viscontini Alexandre, secrétariat général de la Conférence nationale de la santé.

Associations de jeunes et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

Bordenave Vincent, délégué général, Union nationale des étudiants de France (UNEF) .

Chilowitz Juliette, secrétaire générale de la Fédération indépendante et démocratique des lycéens (FIDL) .

Coly Bertrand, secrétaire général du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) .

Fabre Claire, directrice de l'Institut Bertrand-Schwartz.

Pairaut Frederik, délégué national de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) .

Pernette Marie-Pierre, déléguée nationale adjointe de l'ANACEJ.

Poirier Corentin, chargé de projet participation des jeunes à l'Union nationale des missions locales (UNML) .

Morice Janie, déléguée nationale du Forum français de la jeunesse (FFJ) .

Mychak Benoit, délégué national du CNAJEP.

Poirier Corentin, chargé de mission à l'UNML.

Renaudin Thibault, directeur national de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) .

Vanneroy Coline, déléguée générale d'Animafac.

ANNEXE 6 : GUIDES D'ENTRETIEN

Guide d'entretien « Ministères »

« État des lieux des dispositifs de participation des différents départements ministériels »

Cet état des lieux est mené dans le cadre de la mise en œuvre du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013. Il s'inscrit dans le chantier n°12 visant à « Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public » dont l'objectif est « Encourager et soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent [...] enjeu majeur pour le renouvellement de la vie démocratique ».

Il est prévu comme axe de travail n°41 « Procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public » et comprend un point sur le **dialogue institué** par les différents départements ministériels et le repérage de **bonnes pratiques** mises en œuvre.

Date

Ministère

Direction ou service

Fonctions

I Les dispositifs

Quels sont les dispositifs mis en place pour dialoguer, consulter, associer les jeunes à la décision publique ?

Quels sont les objectifs du dispositif ?

- organe de dialogue ?
- organe de consultation ?
- association (logique de co-construction)

II Les jeunes

Quels sont les jeunes qui sont associés ?

Comment sont-ils choisis ?

Pourquoi a-t-on choisi cette modalité ?

À quelle fréquence ?

Où se tiennent les réunions ?

III Déclinaisons du dispositif

Sur quelles questions porte le dispositif ?

Quelle place ce dispositif occupe-t-il dans la politique jeunesse du ministère ?

Quelle place occupe-t-il dans la politique globale du ministère ?

Existe-t-il des déclinaisons territoriales du dispositif ?

IV Évaluation

Quelle plus value à cette date ?

Fait-il l'objet d'une évaluation, sous quelle forme ?

V Antériorités

Existait-il antérieurement des dispositifs de participation ?

Depuis quand ?

Comment fonctionnaient-ils ?

Ont-ils été associés à la nouvelle démarche ?

S'il n'y a pas eu d'initiative, pourquoi ?

VI Bonnes pratiques

Existe-t-il dans le périmètre de votre département ministériel de « bonnes pratiques » autour dialogue du dialogue et la participation des jeunes.

V préparation du prochain CIJ

« Le cabinet du Premier ministre souhaite que le format du prochain CIJ soit modifié afin d'associer étroitement les jeunes. Il demande aux ministères de réfléchir à des actions qui pourraient être menées en sus de la réunion de ministres et leur demande de faire des propositions à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) dans les meilleurs délais »⁸⁰.

Avez-vous fait des propositions ?

Lesquelles ?

VI documents transmis ou à transmettre

⁸⁰ Secrétariat général du gouvernement, Compte rendu de la réunion interministérielle tenue le jeudi 19 septembre 2013 sous la présidence de J.-P. de Gaudemar.

Guide d'entretien « Associations et mouvements de jeunesse »

« État des lieux des dispositifs de participation des différents départements ministériels »

Cet état des lieux est mené dans le cadre de la mise en œuvre du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013. Il s'inscrit dans le chantier n°12 visant à « Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public » dont l'objectif est « Encourager et soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent [...] enjeu majeur pour le renouvellement de la vie démocratique ».

Il est prévu comme axe de travail n°41 « Procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public » et comprend un point sur le **dialogue institué** par les différents départements ministériels et le repérage de **bonnes pratiques** mises en œuvre.

Nom Prénom

Association

I Enjeux

Dispositifs

Par quel ministère ? Direction, service, établissement public ?

Sur quelle question ? Politique jeunesse ? Politique générale ?

Quels étaient les enjeux de la politique abordée ?

II Procédure

Vous avez été associé ?

- à titre individuel ?
- en tant qu'association ?

Selon quelles modalités ?

C'est:

- un organe de dialogue ?
- un organe de consultation ?
- une association (logique de co-construction) ?

Combien de jeunes ? À quel titre ? Désignés par qui ?

Autres participants ?

Auparavant, étiez-vous engagés à un titre ou à un autre dans un dispositif de participation ?

III Bilan

Quel bilan du fonctionnement du dispositif (inflexion de la politique, amélioration, suppression) ?

Quelle plus-value politique à cette date ?

Vous êtes satisfait ? Vous n'êtes pas satisfait ? Partiellement satisfait ?

Pourquoi ?

Qu'est ce que vous attendiez ?

Propositions ?

IV Bonnes pratiques

Avez vous, par ailleurs, avec les différents départements ministériels, des « bonnes pratiques » autour du dialogue et de la participation des jeunes qui pourraient être retenues ?

L'Injep, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse, qui a pour mission :

- ◊ d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes, ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- ◊ de participer à leur évaluation ;
- ◊ de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- ◊ de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
- ◊ d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ◊ de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'Injep fonctionne ainsi comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de jeunesse.

L'Injep a, en outre, été désigné comme l'agence de mise en œuvre du programme européen Jeunesse en action qui complète dans le champ de l'éducation non formelle les programmes européens de formation initiale et de formation tout au long de la vie.

L'Injep, enfin, fait partie du groupement d'intérêt public constituant l'Agence du service civique.